RAPPORT FINANCIER

GROUPE CRÉDIT MUTUEL 2022

ÉDITION 2023

Crédit Mutuel

Sommaire

Rapport de gestion du conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel p 4

Contexte économique et financier p 4
Activité et résultats du groupe p 6
Analyse par secteur d'activité p 8
Résultats par activité et *reporting* par pays p 9
Fonds propres et exposition aux risques p 11

États financiers p 32

Bilan p 32
Compte de résultat p 34
Tableau de variation des capitaux propres p 36
Tableau des flux de trésorerie nette p 38

Annexes p 41

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés p 130

Rapport de gestion
du conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel sur les comptes consolidés de l'exercice 2022

Éléments financiers et extra-financiers

Contexte économique et financier

2022 : l'inflation fait son retour

L'année a été marquée par l'invasion russe de l'Ukraine et la poursuite des tensions inflationnistes. L'important regain d'aversion au risque sur les marchés financiers et la flambée des prix des matières premières, en particulier énergétiques et alimentaires, ont reflété l'incertitude occasionnée par la guerre et les sanctions prises, notamment par les pays européens et les Etats-Unis à l'encontre de la Russie. Sur le front sanitaire, si les Etats européens et américain sont parvenus à limiter les impacts des nouvelles vagues de contamination de Covid-19, la Chine a continué d'appliquer des mesures de restrictions sanitaires strictes jusqu'en novembre. La conjugaison du choc inflationniste, des tensions géopolitiques et des difficultés d'approvisionnement s'est traduite par une accélération notable des hausses des coûts et des prix, contraignant les banques centrales à durcir considérablement les conditions financières. Ces dernières, au premier rang desquelles la Banque centrale européenne (BCE) et la Fed, ont en effet relevé rapidement leurs taux directeurs afin de lutter contre l'inflation et le désancrage des anticipations d'inflation. Concomitamment à la hausse des taux souverains de part et d'autre de l'Atlantique, les indices actions ont connu un repli majeur en 2022. Dans ce contexte, la croissance s'est continuellement tassée et les risques de récession ont émergé, particulièrement en Europe, bien que le soutien budgétaire de grande ampleur des Etats a limité le choc économique.

Les banques centrales ont consacré leurs efforts à la lutte contre l'inflation

En zone euro, l'éclatement de la guerre en Ukraine, en février, a rapidement tempéré les perspectives économiques favorables liées au relâchement des contraintes sanitaires et à la réouverture des économies. L'Union européenne (UE) a adopté de nombreuses sanctions à l'encontre de la Russie, dont un embargo sur les importations de charbon, entré en vigueur en août, et de pétrole par voie maritime en décembre. Les prix énergétiques, en particulier du gaz, ont substantiellement augmenté jusqu'à l'été. Ceci en raison de la réduction de l'approvisionnement en gaz russe, notamment *via* le gazoduc Nord Stream 1 fermé depuis l'été, et de la reconstitution des stocks pour préparer l'hiver, entraînant une forte demande des Etats membres. Les cours européens de l'énergie ont ensuite rechuté grâce à des températures au-dessus des normales saisonnières et à la fin du remplissage des réserves en Europe. De plus, à l'échelle de l'UE, les Etats ont adopté des objectifs de réduction de la consommation de gaz en vue de l'hiver et, en fin d'année, un mécanisme de plafonnement des prix du gaz à 180 €/MWh. Cette crise énergétique a pesé sur la croissance comme en témoigne l'évolution des indices d'activité PMI (*Purchasing Manager's Index*), lesquels ont fini l'année en territoire de contraction. Toutefois, le soutien budgétaire des Etats européens (près de 5 % du PIB de la zone euro), particulièrement en Allemagne, a permis d'atténuer le choc pour les ménages et les entreprises. Du côté de l'inflation, es difficultés d'approvisionnement héritées de la crise sanitaire mondiale - qui se sont toutefois sensiblement améliorées à l'image de la rechute des prix du fret maritime -, la demande toujours résiliente, la hausse des salaires et la situation énergétique ont contribué à la forte augmentation des prix à la consommation en zone euro, de + 9,2 % en glissement annuel en décembre. Afin de freiner cette hausse des prix et le risque de spirale inflation-salaires, la BCE a fortement resserré sa politique monétaire en relevant ses taux directeurs de 250 pb à 2 % pour le taux de rémunérations des dépôts. Elle a aussi engagé la baisse de la taille de son bilan *via,* notamment le durcissement des conditions des opérations de financement à long terme bon marché pour les banques (TLTRO). Ainsi, les taux souverains européens ont connu une hausse importante, contribuant au repli marqué des indices actions cette année. Le risque de fragmentation financière, tel que le durcissement plus marqué des conditions financières des pays périphériques, en zone euro s'est temporairement renforcé du fait des incertitudes politiques en Italie. Cependant, l'action de la BCE avec l'annonce d'un nouvel outil, le *Transmission Protection Instrument*, et les premières décisions de Giorgia Meloni ont rassuré et limité le risque de nouvelle crise de la dette. L'euro, du fait des craintes relatives à la disponibilité de l'énergie et de la détérioration des comptes extérieurs, s'est nettement déprécié, passant sous le seuil de la parité face au dollar, avant de rebondir en fin d'année. Ceci du fait de perspectives économiques et politiques finalement moins sombres.

Au Royaume-Uni, l'accélération de l'inflation a pesé sur la croissance économique. La Banque d'Angleterre (BoE) a poursuivi l'augmentation de ses taux directeurs de 325 pb à 3,5 % et engagé la réduction de son bilan, notamment par des ventes actives de titres souverains. Au terme d'une crise politique et d'une période d'instabilité financière majeure ayant fait se succéder Boris Johnson, Liz Truss et Rishi Sunak au poste de Premier ministre, le gouvernement de ce dernier a présenté en fin d'année un plan budgétaire de soutien aux ménages et aux entreprises tout en actant un retour vers une trajectoire plus orthodoxe pour les finances publiques, rassurant les investisseurs financiers.

Aux Etats-Unis, bien que plus modéré, l'impact de la guerre en Ukraine s'est traduit par une hausse des prix énergétiques, laquelle a amplifié l'inflation américaine. Face au risque de désancrage des anticipations et aux tensions sur le marché du travail, la Fed a substantiellement relevé ses taux directeurs de 425 pb à 4,25 - 4,5 %, initié la baisse de son bilan et adopté un discours offensif pour la suite, ce qui a lourdement pénalisé les marchés financiers. Malgré les craintes d'un atterrissage brutal de la croissance, l'activité économique s'est montrée robuste, en particulier dans le secteur des services alors que l'inflation a commencé à montrer des signes de ralentissement après avoir atteint un pic en juin. En outre, le gouvernement de Joe Biden a adopté des mesures de soutien à l'économie dont un plan d'investissement, *Inflation Reduction Act*, dans la transition énergétique de près de 500 milliards de dollars sur 10 ans, ce qui n'a pas suffi aux Démocrates pour conserver la majorité au Congrès à l'issue des élections de mi-mandat. Le parti du président a gardé le contrôle du Sénat mais perdu celui de la Chambre des représentants, ouvrant une période de cohabitation pour les deux prochaines années.

En Chine, l'application de restrictions sanitaires strictes dans le cadre de la stratégie zéro-Covid a lourdement pesé sur l'activité économique toute l'année. En dépit de la reconduction du mandat du président Xi Jinping et de sa politique en octobre, les manifestations d'ampleur de la population en fin d'année et les craintes sur la croissance ont conduit les autorités à faire volte-face et à abandonner cette stratégie. Confrontée à une vague de contaminations très intense en fin d'année et en l'absence de vaccination efficace, la contraction de l'activité s'est aggravée malgré la réouverture mais cette dernière pourrait constituer un soutien majeur à la croissance en 2023. La crise du secteur immobilier, moteur historique de la croissance chinoise, a également freiné l'activité. Fort d'une inflation plus modérée à l'instar du reste du monde, les autorités ont tenté de limiter l'impact de la politique sanitaire sur l'économie en renforçant le soutien monétaire et budgétaire à l'économie. S'agissant des autres pays émergents, les pressions inflationnistes ont amorcé un mouvement de reflux au second semestre, en particulier grâce aux prix des matières premières, facilité par le resserrement monétaire des banques centrales.

S'agissant des matières premières, la guerre en Ukraine a accentué très fortement la hausse des prix, notamment énergétiques et alimentaires compte tenu du poids de la zone dans la production mondiale. La reprise des exportations de blé au printemps *via* la mer Noire, le ralentissement économique et les facteurs météorologiques de fin d'année ont néanmoins contribué au fort repli des prix des matières premières, en particulier ceux du gaz et du pétrole. Par ailleurs, les Etats du G7, l'Australie et l'UE ont instauré un plafonnement du prix du pétrole russe à 60 dollars le baril.

La France a su conserver des conditions économiques relativement plus favorables

En France, en raison de la plus faible dépendance de l'économie aux hydrocarbures russes, en comparaison à ses voisins européens, et des mesures prises par le gouvernement (pour près de 90 MM€ en 2022 et 2023) comme le bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité prolongé jusqu'en 2023, l'inflation a accéléré (+ 5,9 % en glissement annuel en décembre) dans une moindre mesure par rapport au reste de la zone euro. Après une rechute de l'activité en début d'année, pénalisée par la vague épidémique du variant Omicron et le début de la guerre en Ukraine, l'économie a bénéficié du rebond du tourisme durant la période estivale. Si elle a ralenti en fin d'année, elle est parvenue à éviter la contraction (+ 0,1 % de croissance en glissement trimestriel au T4 après + 0,2 % de au T3 ; + 2,6 % sur 2022). Du reste, les craintes relatives à un rationnement énergétique se sont amplifiées alors que la production nucléaire a connu une chute notable compte tenu de la maintenance d'une partie substantielle du parc nucléaire. Néanmoins, les efforts pour réduire la demande et la douceur des températures automnales et hivernales ont permis d'éviter les coupures brutales.

Les enjeux politiques ont aussi marqué l'année : si Emmanuel Macron a été réélu président de la République, son parti n'a pas obtenu la majorité absolue aux élections législatives limitant la visibilité sur la politique qui sera menée durant le quinquennat.

Activité et résultats du groupe

Le Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a décidé d'établir des comptes consolidés au niveau national en référentiel IFRS, tel qu'adopté par la Commission européenne, bien qu'il ne soit pas côté.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 8 mars 2023, qui a soumis également le présent rapport à l'approbation de l'Assemblée générale.

Les principales modifications du périmètre de consolidation sont liées à :
- L'acquisition par CM Arkea de Bellatrix et l'acquisition par le Groupe EBRA de la société Humanoid ;
- La consolidation d'entités déjà détenues : CIC Private Debt, Crédit Mutuel Investment Managers, Sociétés de Services Fiduciaires (2SF, « Paula ») et ACM Capital du FCT CM Factoring ;
- Les cessions de FLOA, de Keytrade Luxembourg, de Budget Insight, Mangopay et Leetchi ;
- Le démontage du FCT Zephyr Home Loans ;
- La consolidation sous IFRS 5 de Targobank Espagne et GACM España, dont les cessions sont en cours.

La marge d'intérêt (9 121 M€) progresse de 6,8 % (+ 581 M€)

La hausse des taux a favorisé les opérations à taux variable de type interbancaires et banques centrales, les portefeuilles titres et les opérations de couverture. En revanche, elle pèse sur le coût des titres émis et ne porte pas encore ses effets sur la clientèle (la hausse des charges étant plus rapide du fait de la hausse des taux notamment règlementés que celle des produits, handicapés par le taux de l'usure), malgré la reprise nette sur la provision épargne logement (effet taux).

Dépôts clientèle (565,9 Mds€) (soit + 3,3 %, + 18,2 Mds€, + 9,2 % hors comptes ordinaires créditeurs)

Les variations ont été très significatives sur certaines catégories :
- Du fait de la hausse des taux, l'épargne réglementée à vue (167,0 Mds€, + 8,5 %) poursuit sa progression, notamment les livrets bleus et A (64,2 Mds€, + 10,3 %), les LDD (22,3 Mds€, + 9,7 %) et les LEP (8,4 Mds€, + 29,0 %). Le taux de centralisation des dépôts réglementés (livrets bleu, A, LDD, LEP) auprès de la CDC est de 54,3 % contre 54,5 % en 2021;
- Les livrets ordinaires sont également très dynamiques (59,6 Mds€, + 4,2 %) ;
- Les comptes à terme, dont la rémunération s'est accrue, ont fortement augmenté (57,7 Mds€, + 9,9 %) tout comme les encours JJ à terme de la clientèle financière ;
- En revanche, les comptes ordinaires créditeurs (257,6 Mds€), sont en recul, pour la première fois depuis de nombreux exercices (- 7,7 Mds€, - 2,9 %) ;
- À noter en revanche la stabilité de l'épargne logement (53,4 Mds€, + 0,5 %), dont le taux des PEL n'a pas évolué sur 2022.

Prêts et créances sur la clientèle (612,4Mds€) (soit + 8,4 %, hors PGE : + 9,2 %)

Les variations ont été significatives sur certaines catégories :
- Les crédits de trésorerie/créances commerciales hors PGE (21,2 Mds€, + 11,1 %). Les PGE baissent de 18,1 % à 13,6 Mds€, du fait des remboursements et de l'absence de production nouvelle significative ;
- Les crédits à la consommation/revolving (57,2 Mds€, + 6,9 %) ;
- Les crédits à l'habitat (318,1 Mds€, + 7,4 %) ;
- Les crédits à l'équipement (143,9 Mds€, soit + 13,5 %) ;
- Les encours de crédit-bail et location simple (22,0 Mds€, + 6,3 %) ;
- L'affacturage poursuit sur sa lancée 2021 après une année 2020 difficile (17,4 Mds, + 14,5 %)..

Portefeuilles titres et dérivés

Le portefeuille « actifs financiers Juste Valeur par Capitaux Propres - JVCP » (42,8 Mds€) est stable tant sur la partie à revenu fixe qu'actions. Le portefeuille « Juste Valeur Par Résultat –JVPR » (31,8 Mds€) augmente de 6,9 Mds€ (+ 27,7 %), liée au contexte de taux sur les dérivés, et des pensions.

Au passif, le portefeuille « Juste Valeur Par Résultat – JVPR » (20,7 Mds€) augmente de 7,2 Mds€ (+ 53,2 %), liée au contexte de taux sur les dérivés (effet symétrique à l'actif) et aux pensions.

Le gain net sur le portefeuille JVPR (971 M€) est en recul (- 252 M€), du fait de l'évolution des marchés financiers et surtout des participations en JVPR (effet valorisation et effet de base 2021 sur les plus-values réalisées). Il est également en baisse pour la « JVCP » (- 143 M€, - 246 M€) du fait de moins-values obligataires.

Les **produits nets sur les autres activités** (5 303 M€) augmentent de 430 M€ (+ 8,8 %), du fait de l'assurance (3 984 M€, + 3,4 %) et des autres activités (+ 300 M€, + 29,4 %). L'assurance bénéficie de la progression de l'activité malgré les marchés en berne et la hausse de la sinistralité (évènements climatiques, effet inflation sur les coûts, réparation auto/habitation notamment). En effet, les primes sont en augmentation (+ 5,0 %), tant sur la Vie que la Non Vie.
Les produits nets des autres activités (hors assurances, 1 319 M€) augmentent de 29,4 % (+ 300 M€), notamment du fait de la progression du pôle Euro-Information, de Fédéral Service, et des immeubles de placements.

Conduisant à une hausse du produit Net Bancaire (20,5 Mds€, + 3,6 %)

Les frais généraux (12,5 Mds €) haussent de 6 %.

Les charges de personnel, les autres charges générales d'exploitation ainsi que les dotations nettes sur amortissements et provisions augmentent :

Les **charges de personnel** (7 438 M€, + 4,9 %) augmentent ainsi de 347 M€, sous l'effet de la hausse des salaires, en lien avec les augmentations générales et primes de pouvoir d'achat octroyées par la plupart des groupes, et de l'intéressement/participation.

L'**effectif moyen** du groupe Crédit Mutuel s'établit à 83 636 personnes en 2022 (en équivalent temps plein), en hausse de 0,6 %.

Les **autres charges d'exploitation** (4 139 M€, + 8,9 %) s'accroissent de 339 M€, du fait de la hausse des services extérieurs, des évolutions réglementaires et digitales et de la hausse des FRU.

Les **dotations aux amortissements et provisions** (931 M€, + 2,1 %) augmentent de 19 M€.

Au final, le **coefficient d'exploitation** atteint 61 % à la hausse (61,0 % contre 59,6 % en 2021). .

Le coût du risque (970 M€, + 8,7 %, - 63,2 % vs 2020, - 19,2 % vs 2019)

La progression du coût du risque concerne le risque avéré, sous l'effet principal de dossiers de Place, le non avéré étant en recul (reprise de la provision sectorielle, mais accroissement de la pondération pessimiste et ajustement post-modèle).

En matière de qualité des risques :
- Le taux de crédits douteux s'établit à 2,42 % contre 2,50 % fin 2021. Hors entités de crédits à la consommation, le taux de crédits douteux est également en baisse à 1,89 % contre 1,93 % en 2021 ;
- Le taux de couverture individuel s'établit à 47,6 % contre 50,6 % fin 2021,
- Le taux de couverture global (S2+ S3) s'établit à 61,7 % contre 67,3 % fin 2021.

Les **pertes nettes sur autres actifs** sont de - 135 M€ (nul en 2021). Elles concernent Targobank Espagne (provision dans le cadre de la cession potentielle) et les cessions de Budget Insight, Leetchi/Mangopay, Floa, Keytrade Luxembourg, et la première consolidation de CIC Private Debt.

La **quote-part des entités mises en équivalence** atteint - 5 M€ en 2022 contre - 19 M€ en 2021.

La **variation de valeur des écarts d'acquisition** est de - 151 M€, - 998 M€ en 2022 et - 847 M€ en 2021. Ce poste concerne principalement la dépréciation du goodwill de Targobank Allemagne pour 958 M€ en 2022 et 775 M€ en 2021.

La **charge fiscale** (1 723 M€) diminue de 210 M€ (- 10,9 %) du fait de la baisse de 27,4 % à 25,83 % du taux courant en conformité avec la trajectoire votée du résultat.

Se traduisent par un résultat net (part du groupe) en baisse (4 120 M€, -3,4 %).

Les capitaux propres part du groupe poursuivent leur progression 68 589 M€ (+ 2,4 %)

Cette progression provient essentiellement de :
- une augmentation du capital de 205 M€ (11 616 M€, + 1,8 %),
- l'incorporation du résultat annuel 2021 en réserves, hormis la part distribuée (122 M€)
- le résultat 2022 : 4 120 M€ et,
- les plus/moins-values nettes latentes du groupe (- 948 M€, contre 1 632 M€ en 2021), qui cachent des disparités. Sont en recul les portefeuilles obligataires et les actions, tandis que progressent les avantages postérieurs à l'emploi et les réserves de conversion.

Analyse par secteur d'activité

Les secteurs d'activité retenus correspondent à l'organisation du groupe Crédit Mutuel et sont au nombre de cinq.

La banque de détail regroupe le réseau des Fédérations régionales du Crédit Mutuel et celui des banques régionales du CIC. Ce secteur inclut également une partie des activités spécialisées dont les produits et services sont commercialisés dans le réseau comme le crédit-bail, l'affacturage, les métiers de l'immobilier (investissement, aménagement, gestion, distribution, promotion) et la gestion collective des produits distribués dans le réseau.

L'assurance, compte tenu de son importance dans l'activité du groupe, premier bancassureur historique puisqu'il a démarré cette activité en 1970, fait l'objet d'un secteur d'activité propre qui regroupe l'assurance-vie et l'assurance-dommages.

La banque des grandes entreprises et la banque d'investissement comprend les activités de financement des grandes entreprises et des institutionnels, les financements à valeur ajoutée, le capital-développement, l'international ainsi que les activités de marché au sens large, qu'elles soient exercées pour compte propre ou pour celui de la clientèle, y compris l'intermédiation boursière.

La gestion d'actifs et la banque privée regroupent les filiales de banque privée dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que les activités de gestion d'actifs et d'épargne salariale.

Le secteur autres rassemble les activités non affectables à un autre secteur ainsi que les filiales à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont refacturées aux autres entités, et notamment les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation, la presse et les sociétés informatiques du groupe.

Résultats par activité et *reporting* par pays

Il est à noter que le poids des données par pôle d'activité est calculé avant élimination des opérations inter-secteurs.

Banque de détail

EN MILLIONS D'EUROS	2022	2021 retraité*	VARIATION 2022/2021 retraité
Produit net bancaire	14 487	13 705	5,7 %
Résultat brut d'exploitation	4 970	4 577	8,6 %
Résultat avant impôt	4 084	3 678	11,0 %
Résultat net part du groupe	2 902	2 512	15,5 %

**Changement de secteur pour certaines entités (transfert de banque de détail vers Banque Grandes entreprises/Banque d'investissement et Gestion d'actifs/ Banque privée).*

Le PNB de la banque de détail (14 487M€) augmente de 782 M€ (+ 5,7 %). L'évolution du PNB provient principalement des commissions et de la marge nette sur intérêts.

Le groupe compte 36,6 millions de clients en fin d'année 2022, dont 33,6 millions de particuliers.

Les frais généraux (9 517M€) augmentent de 389 M€ (+ 4,3 %). Les frais de personnel augmentent de 197,5 M€ (+ 3,9 %).

Les charges générales d'exploitation augmentent également de 255 M€, ce qui s'explique principalement par la contribution FRU, les frais de supervision et les services extérieurs.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 65,7 % contre 66,6 % un an plus tôt.

Le **coût du risque** augmente pour atteindre 948 M€ (+ 53 M€).

Le risque non avéré baisse de 182 M€ par rapport à 2021 pour atteindre 69 M€, et tandis l'avéré augmente de 234 M€.

A noter que les **gains / pertes nets sur autres actifs et mises en équivalence** augmentent de 66 M€ s'expliquant principalement par les cessions de Leetchi, Mangopay, de Budget Insight et de Keyrade Luxembourg et la dépréciation du goodwill de Izimmo et de CFCAL.

L'IS atteint 1 155 M€ en hausse de 20 M€ (+ 2 %) en lien avec la hausse du résultat et de l'évolution du taux d'impôt.

Au final, le **résultat net part du groupe** augmente de 335 M€ pour atteindre 2 902 M€.

La part de la banque de détail dans le résultat part du groupe représente 70 % en 2022 contre 59 % en 2021.

Assurance

EN MILLIONS D'EUROS	2022	2021 retraité*	VARIATION 2022/2021 retraité
Produit net bancaire	2 211	2 340	- 5,5 %
Résultat brut d'exploitation	1 335	1 532	- 12,9 %
Résultat avant impôt	1 331	1 530	- 13,0 %
Résultat net part du groupe	1 017	1 093	- 7,0 %

**Changement de secteur pour certaines entités (transfert de banque de détail vers Banque Grandes entreprises/Banque d'investissement et Gestion d'actifs/ Banque privée).*

Le **PNB** atteint (2 211 M€) et est en baisse par rapport à 2021 (2 340 M€), sous l'effet des marchés et de la sinistralité, malgré le dynamise commerciale.

En 2022, le **chiffre d'affaires assurance** du groupe Crédit Mutuel augmente de 5,2 % sur un an, pour atteindre 18,5 milliards, les branches vie et risques contribuant toutes deux à la hausse. Le chiffre d'affaires en assurance vie (11,5 Md€) progresse de 4,5 %, avec une part de près de 50 % de la collecte sur les supports en unités de comptes. Les **encours d'assurance vie** se sont stabilisés à 151,7 Md€ à fin 2022. L'activité en assurance de risques (biens et personnes) poursuit sa croissance avec un chiffre d'affaires de 7,0 Md€, en hausse de 6,4 %. Le **nombre d'assurés** totalise 17,2 millions (+ 2,9 %), représentant un nombre de contrats en portefeuille de 45,3 millions (+ 2,9 %).

Les frais généraux (876 M€) progressent ainsi que les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les dotations sur amortissements.

La **quote part de résultat mis en équivalence** (- 4M€) est en baisse (- 2 M€).

Au total, le **résultat net part du groupe** atteint 1 017M€ (- 76 M€ par rapport à 2021).

L'assurance représente 25 % du résultat net part du groupe (26 % en 2021)

Banque grandes entreprises - Banque d'investissement

EN MILLIONS D'EUROS	2022	2021 retraité*	VARIATION 2022/2021 retraité
Produit net bancaire	1 585	1 663	- 4,7 %
Résultat brut d'exploitation	1 124	1 223	- 8,1 %
Résultat avant impôt	1 132	1 240	- 8,7 %
Résultat net part du groupe	970	1 081	- 10,3 %

**Changement de secteur pour certaines entités (transfert de banque de détail vers Banque Grandes entreprises/Banque d'investissement et Gestion d'actifs/ Banque privée).*

Le **PNB** atteint 1 585 M€, en baisse de - 78 M€ qui s'explique principalement par le Capital développement (effet de base 2021, année record). La composante Financement est en augmentation et les activités de marché restent stables.

Les **frais généraux** (461 M€) augmentent (+ 21 M€), sur la banque de financement et les activités de marché.

Le **coût du risque** est en reprise nette de + 9 M€ (hausse de + 8 M€), principalement sur les activités de financement (+ 30 M) compensé par le capital développement (- 23 M€). Le risque avéré augmente (+ 37 M€) alors que le coût du risque non avéré baisse (- 29 M€).

L'**IS** représente - 162 M€, en hausse de 3 M€.

Le **résultat net part du groupe** est de 970 M€, en baisse de + 111 M€.

Gestion d'actifs et Banque privée

EN MILLIONS D'EUROS	2022	2021 retraité*	VARIATION 2022/2021 retraité
Produit net bancaire	1 286	1 279	0,5 %
Résultat brut d'exploitation	401	447	- 10,3 %
Résultat avant impôt	377	436	- 13,5 %
Résultat net part du groupe	290	335	- 13,4 %

**Changement de secteur pour certaines entités (transfert de banque de détail vers Banque Grandes entreprises/Banque d'investissement et Gestion d'actifs/ Banque privée).*

Les encours d'épargne financière bancaire (hors assurance-vie) baissent de 6,1 %, à 313,6 milliards, pénalisés par les turbulences des marchés financiers depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine et malgré un bon niveau de collecte dans les réseaux.

Le **PNB** reste stable pour s'établir à 1 286 M€ (+ 7 M€, + 0,5 %). La Banque Privée augmente de + 85 M€, tandis que La Gestion d'actifs baisse de - 78 M€ (effet marchés financiers).

Les frais généraux (885 M€) augmentent de 6,4 % (+ 53M€), dont Banque Privée (+ 34 M€) et gestion d'actif (+ 19 M€).

Le coût du risque est à - 39 M€, en hausse de 25 M€.

Les gains nets sur autres actifs et MEE sont de + 15 M€ contre + 3 M€.

La ligne « Impôts et autres » (- 85 M€) est en hausse de + 14 M€.

Au final, le résultat net part du groupe atteint 290 M€, en baisse de - 13,4 %.

Autres

EN MILLIONS D'EUROS	2022	2021 retraité*	VARIATION 2022/2021 retraité
Produit net bancaire	2 178	2 007	8,5 %
Résultat brut d'exploitation	154	206	- 25,2 %
Résultat avant impôt	- 1 048	- 657	59,5 %
Résultat net part du groupe	- 1 059	- 755	40,3 %

**Changement de secteur pour certaines entités (transfert de banque de détail vers Banque Grandes entreprises/Banque d'investissement et Gestion d'actifs/ Banque privée).*

Le **PNB** atteint 2 178 M€, en hausse de 177 M€ (+ 8,5 %).

Les **frais généraux** s'établissent à 2 024 M€ (+ 12,4 %).

Le **coût du risque est en reprise nette + 8 M€ contre 0 M€ en 2021.**

Les **gains/pertes nets sur autres actifs et mises en équivalence** atteignent - 1 210 M€ contre – 863 M€ en 2021, la hausse s'explique principalement par la dépréciation du goodwill Targobank Allemagne, par la réévaluation des titres Targobank Espagne, par la cession de Floa et la dépréciation du goodwill de Factofrance en 2021.

La ligne « IS et autres » atteint - 8 M€ et diminue de + 87 M€ (en 2021 nous avions - 95 M€).

Au final, le **résultat part du groupe** du secteur est de - 1 059 M€ en baisse de - 304 M€.

Fonds propres et exposition aux risques

*Les données présentées dans les tableaux des pages suivantes sont exprimées en millions d'euros. Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités sauf ceux expressément indiqués par un **.*

Fonds propres**

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base individuelle (pour chacun des groupes de Crédit Mutuel), mais aussi consolidée au niveau national (risques de marché et risque de crédit, grands risques, participations).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du groupe Crédit Mutuel sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio de solvabilité définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1), des fonds propres de catégorie 2 (comprenant les TSR et TSDI éligibles) et des déductions réglementaires (parmi lesquelles : les immobilisations incorporelles, la différence négative entre les provisions et les pertes attendues, les positions de titrisations à 1 250 %, les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente, les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires,...).

Le groupe Crédit Mutuel a été autorisé par le SGACPR et sous réserve du respect des conditions énoncées à l'article 49 du CRR, à retenir la méthode dite de la « VME » consistant à pondérer la valeur mise en équivalence des titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe, plutôt qu'à les déduire des fonds propres de base de catégorie 1.

A ce titre, le groupe se conforme aux obligations déclaratives résultant de la surveillance des conglomérats financiers. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Le groupe Crédit Mutuel respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

Ratio de solvabilité

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2022	31.12.2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	**62 679**	**60 996**
Capital	11 481	11 382
Réserves éligibles avant ajustements	56 741	55 454
Déductions de fonds propres de base de catégorie 1	- 5 543	- 5 841
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)	**5**	**247**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)	**8 468**	**9 334**
TOTAL DES FONDS PROPRES	**71 152**	**70 577**
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	304 666	283 657
Emplois pondérés au titre des risques de marché	2 447	3 341
Emplois pondérés au titre des risques opérationnels	26 622	25 196
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	**333 735**	**312 193**
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio de Common Equity T1 (CET1)	18,8 %	19,5 %
Ratio Tier One	18,8 %	19,6 %
Ratio Global	21,3 %	22,6 %

Politique de gestion des risques

Le processus d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques du groupe Crédit Mutuel au vu de son profil de risque est effectué annuellement au travers de l'analyse et la validation au plus haut niveau de la cartographie globale des risques du groupe. Celle-ci couvre les risques d'activité et de rentabilité, de capital, liquidité, les risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, de crédit, de marché, risques opérationnels, les risques inhérents à l'activité du conglomérat (et notamment le risque assurance), les risques climatiques et liés à l'environnement ainsi que les risques non financiers.

Risque de crédit

La politique de gestion des risques de crédit du groupe Crédit Mutuel poursuit plusieurs objectifs :
- Mesurer les exigences de fonds propres ;
- Aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel ;
- Réduire le coût du risque dans la durée ;
- Répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

Conformément au cadre général d'appétence aux risques validé par le Conseil d'administration de la Confédération, les stratégies et prises de risques sont de la responsabilité des groupes régionaux. Celles-ci doivent néanmoins être prises dans le respect des principes du cadre d'appétence aux risques validé par les instances dirigeantes nationales et des politiques de tolérance aux risques validées par les instances dirigeantes régionales. La politique de tolérance aux risques des groupes régionaux est par suite déclinée dans des procédures qui précisent notamment les règles d'octroi, les principales orientations retenues pour l'activité de crédit (notamment en matière de segment de clientèle), la définition et le suivi des limites. Les limites de financement sont fixées de telle sorte qu'elles soient adaptées à la politique de risques et aux fondamentaux financiers de l'entité concernée et cohérentes avec le dispositif national.

Les procédures nationales et régionales s'appuient sur le système de notation interne, établi dans le respect des exigences réglementaires de Bâle 3. Ce système est commun à l'ensemble des entités du groupe et permet de noter les contreparties éligibles aux approches notation interne. Il se fonde sur des modèles statistiques différents selon les segments de clientèle pour la banque de masse et sur des grilles de cotation élaborées par des experts pour les contreparties bancaires, les grandes entreprises et les marchés spécialisés. Toutes les contreparties éligibles aux approches internes sont positionnées sur une échelle de cotations, déclinée sur neuf positions saines en complément du défaut, et reflétant la progressivité du risque.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et déclassent les créances saines vers les créances douteuses en intégrant la notion de contagion au niveau d'un tiers. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties et est ajustée par les gestionnaires en fonction de l'évaluation de la perte finale. Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables. La procédure portant sur la définition du défaut a été révisée afin d'y intégrer les nouveaux principes de déclassement en statut défaut et de reclassement en statut sain.

Les outils nationaux de pilotage et de restitution du calcul des risques pondérés sont la source des cartographies sur les risques de crédit qui ventilent les engagements sur les axes principaux du système de notation interne. Ces états et les tableaux de bord plus détaillés qui les complètent, réalisés à l'échelle nationale et déclinés par entité régionale, permettent de suivre la qualité des engagements et le respect des limites nationales sur les risques de crédit. Les dirigeants des groupes régionaux (Directeurs généraux, Directeurs des risques et Directeurs des engagements), ainsi que les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en sont destinataires.

Exposition au risque de crédit sur les prêts et créances

EXPOSITION	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances		
Établissements de crédit	68 201	64 536
Clientèle	623 038	575 562
Exposition brute	**691 239**	**640 098**
Dépréciations	**- 11 195**	**- 11 253**
Établissements de crédit	- 10	- 5
Clientèle	- 11 185	- 11 248
Exposition nette	**680 044**	**628 845**

Exposition au risque de crédit sur les engagements donnés

EXPOSITION	31.12.2022	31.12.2021
Engagements de financement donnés	**105 847**	**101 302**
Établissements de crédit	577	1 575
Clientèle	105 270	99 727
Engagements de garantie donnés	**32 477**	**30 905**
Établissements de crédit	5 422	5 750
Clientèle	27 055	25 155
Provision pour risques sur engagements donnés	**281**	**360**

Exposition au risque de crédit sur les titres de créance

EXPOSITION	31.12.2022	31.12.2021
Titres de créance		
Effets publics	41 839	45 842
Obligations	109 389	118 082
Instruments dérivés	17 361	6 466
Pensions & prêts de titres	4 650	4 713
Exposition brute	**173 239**	**175 103**
Dépréciation des titres	- 111	- 130
Exposition nette	**173 128**	**174 973**

Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de PD (prêts à la clientèle)

31.12.2022 Par tranche de PD 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
< 0.1	0	193 361	1 515	0	0
0.1 - 0.25	0	115 582	178	0	0
0.26 - 0.99	1	122 032	1 113	0	0
1 - 2.99	4	80 216	6 245	0	0
3 - 9.99	14	47 634	17 137	0	0
≥ 10	594	9 487	14 053	0	14 540
Total	**613**	**568 312**	**40 241**	**0**	**14 540**

Valeur comptable brute des expositions SPPI des entités d'assurance par *rating* externe

31.12.2022 Par *rating* externe	Valeur brute comptable des actifs SPPI
AAA à AA+	17,2 %
AA à AA-	36,7 %
A+ à A	13,3 %
A-	12,6 %
BBB+ à BBB	16,5 %
BBB-	0,8 %
BB+ à BB	0,2 %
BB- à B+	0,0 %
B à B- et CCC+ à CCC-	0,0 %
NN *	2,8 %
Total	**100 %**

** Non côté.*

Structure des encours interbancaires et répartition géographique des prêts interbancaires

	31.12.2022 en %	31.12.2021 en %
Structure des encours interbancaires par note (périmètre IRBA - encours bruts sains)		
A+	26,3 %	14,0 %
A-	15,3 %	31,4 %
B+	27,9 %	18,7 %
B-	21,4 %	28,6 %
C et en dessous (hors cotation défaut)	9,2 %	7,4 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.

La structure des expositions interbancaires du groupe Crédit Mutuel, par note interne, reste de bonne qualité à fin 2022, avec près de 91 % des encours notés entre A et B.

	31.12.2022 en %	31.12.2021 en %
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	50,76 %	49,98 %
Allemagne	5,79 %	5,81 %
Europe hors France et Allemagne	15,37 %	17,05 %
Autres Pays	28,08 %	27,16 %

Par zone géographique, les expositions interbancaires du groupe restent principalement localisées en Europe, notamment en France et en Allemagne.

Risques de crédit auprès de la clientèle

	31.12.2022 en %	31.12.2021 en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
A - Admin. et banques centrales	22,5 %	27,5 %
B - Établissements (institutions)	5,5 %	5,6 %
C - Entreprises (corporate)	25,1 %	20,1 %
D - Clientèle de détail (retail)	47,0 %	46,9 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.

Le groupe Crédit Mutuel est essentiellement positionné sur la banque de détail dont le poids dans les expositions clientèle est en légère baisse.

Répartition géographique des risques clientèle

	31.12.2022 en %	31.12.2021 en %
Répartition géographique des risques clientèle		
France	82,49 %	82,72 %
Allemagne	5,59 %	5,74 %
Europe hors France et Allemagne	5,85 %	5,77 %
Autres Pays	6,07 %	5,77 %

Concentration des risques bruts

	31.12.2022	31.12.2021
Concentration des risques bruts clientèle		
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre	112	103
Bilan en M€	103 272	95 053
Hors bilan en M€	48 379	33 270
Engagements compris entre 200 M€ et 300 M€		
Nombre	78	72
Bilan en M€	14 489	10 976
Hors bilan en M€	6 099	6 279

Tous engagements confondus, les 112 risques supérieurs à 300 M€ représentent un montant unitaire moyen de 1 354 M€ vs 1 246 M€ en 2021, alors que les 78 risques entre 200 et 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 264 M€ (240 M€ en 2021).

Qualité des risques

	31.12.2022	31.12.2021
Créances dépréciées individuellement (S3)	15 063	14 424
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 2 137	- 2 416
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	- 7 164	- 7 295
Taux de couverture individuel	**47,6 %**	**50,6 %**
Taux de couverture global	**61,7 %**	**67,3 %**

Arriérés de paiement et encours dépréciés bénéficiant de garanties reçues

31.12.2022	Arriérés de paiement (S1+ S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**≤ 30 JOURS**	**> 30 JOURS ≤ 90 JOURS**	**> 3 MOIS**	**TOTAL**	
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**7 461**	**1 386**	**324**	**5 272**	**14 443**
Administrations centrales	121	58	25	10	214
Établissements de crédit	12	9	1	1	23
Autres entreprises financières	187	8	1	66	262
Entreprises non financières	4 945	871	250	3 192	9 258
Particuliers	2 196	440	47	2 003	4 686
Total	**7 461**	**1 386**	**324**	**5 272**	**14 443**

31.12.2021	Arriérés de paiement (S1+ S2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
EN M€	**≤ 30 JOURS**	**> 30 JOURS ≤ 90 JOURS**	**> 3 MOIS**	**TOTAL**	
Instruments de dette	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	**5 841**	**1 303**	**181**	**4 721**	**12 046**
Administrations centrales	69	45	19	15	148
Établissements de crédit	8	7	0	2	17
Autres entreprises financières	48	7	1	99	155
Entreprises non financières	3 943	876	137	2 667	7 623
Particuliers	1 773	368	24	1 938	4 103
Total	**5 841**	**1 303**	**181**	**4 721**	**12 046**

Répartition sectorielle des risques

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS BRUTES PAR SECTEUR	31.12.2022 en %	31.12.2021 en %
Particuliers	41,6 %	40,5 %
Administrations publiques et Banques centrales	23,9 %	25,9 %
Banques et Établissements financiers	4,0 %	4,3 %
Immobilier autres (dont location et foncières)	3,3 %	3,1 %
Promotion immobilière	1,5 %	1,4 %
Distribution	2,5 %	2,4 %
Entrepreneurs individuels	2,7 %	2,5 %
Batiment & matériaux de construction	2,0 %	2,1 %
Agriculteurs	1,6 %	1,5 %
Autres act. financières	2,0 %	1,9 %
Biens & services industriels	2,0 %	1,8 %
Holdings, Conglomérats	1,6 %	1,4 %
Agro-alimentaire & boissons	1,2 %	1,1 %
Transports	1,3 %	1,1 %
Voyages & loisirs	0,9 %	1,1 %
Pétrole & gaz, Matières premières	0,4 %	0,7 %
Technologies de pointe	0,7 %	0,6 %
Industrie automobile	0,8 %	0,9 %
Services aux collectivités	0,9 %	0,6 %
Santé	0,6 %	0,6 %
Media	0,3 %	0,3 %
Associations	0,3 %	0,3 %
Produits ménagers	0,4 %	0,4 %
Autres filiales groupe (*)	2,7 %	2,7 %
Divers	0,0 %	0,0 %
Télécommunications	0,3 %	0,2 %
Chimie	0,2 %	0,2 %

Source : Périmètre consolidé groupe Crédit Mutuel - Calculateur Bâlois.
(*) dont entités de leasing et d'affacturage rachetées à General Electric pour les expositions autres qu'Administrations publiques, Banques et Particuliers.

Expositions liées à la crise financière (données FSB)

TITRISATION

Les encours présentés sont en millions d'euros.

SYNTHÈSE	VALEUR COMPTABLE 31.12.2022	VALEUR COMPTABLE 31.12.2021
RMBS	1 255	1 260
CMBS	0	0
CDO/CLO	3 996	3 137
Autres ABS	3 653	3 260
CLO couverts par des CDS	0	0
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité	0	0
Total	**8 904**	**7 656**

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31 décembre 2022

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
JVR (FVPL)	145	-	-	206	351
CA (Amortized Cost)	26	-	337	1 970	2 333
JV Autres (FV Others)	1	-	-	-	1
JVCP (FVOCI)	1 083	-	3 659	1 477	6 219
TOTAL	**1 255**	**-**	3 996	**3 653**	8 904
France	560	-	786	1 384	2 729
Espagne	95	-	-	328	423
Royaume Uni	6	-	175	163	344
Reste de l'Europe	474	-	279	1 080	1 832
USA	5	-	2 756	567	3 328
Autres	116	-	-	133	248
TOTAL	**1 255**	**-**	**3 996**	**3 653**	**8 904**
US Agencies	-	-	-	-	-
AAA	1 174	-	3 722	1 308	6 204
AA	63	-	199	644	906
A	10	-	75	4	89
BBB	5	-	-	-	5
BB	-	-	-	-	-
Inférieur ou égal à B	2	-	-	7	9
Non noté	0	-	-	1 692	1 692
TOTAL	**1 255**	**-**	**3 996**	**3 653**	**8 904**

Expositions au 31 décembre 2021

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
JVR (FVPL)	253	-	9	374	635
CA (Amortized Cost)	33	-	338	1 176	1 547
JV Autres (FV Others)	1	-	-	-	1
JVCP (FVOCI)	973	-	2 790	1 710	5 473
TOTAL	**1 260**	**-**	3 137	**3 260**	7 656
France	565	-	359	942	1 866
Espagne	111	-	-	358	469
Royaume Uni	22	-	110	277	409
Reste de l'Europe	413	-	189	1 236	1 837
USA	29	-	2 479	339	2 847
Autres	120	-	-	108	228
TOTAL	**1 260**	**-**	**3 137**	**3 260**	**7 656**
US Agencies	-	-	-	-	-
AAA	1 126	-	2 911	1 391	5 428
AA	112	-	156	814	1 082
A	13	-	70	4	86
BBB	1	-	-	-	1
BB	5	-	-	-	5
Inférieur ou égal à B	3	-	-	7	10
Non noté	-	-	-	1 044	1 044
TOTAL	**1 260**	**-**	**3 137**	**3 260**	**7 656**

Le dispositif Bâle 3 – Risque de crédit

Afin de mieux prendre en compte la dimension de la qualité de l'emprunteur, un dispositif d'adéquation des fonds propres, incluant notamment la mise en place d'un système de notation interne propre à chaque établissement, a été instauré par le Comité de Bâle et par la Commission européenne.

Trois piliers encadrent cette réglementation bâloise :
- Le **pilier I** introduit des exigences minimales de fonds propres, se matérialisant par le calcul d'un ratio de solvabilité incluant le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel ;
- Le **pilier II** impose aux banques de conduire leur propre appréciation du « capital économique » et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique ;
- Le **pilier III** consiste à renforcer la discipline de marché par la publication d'un niveau élevé d'informations sur le profil de risque de chaque établissement assujetti. Pour y répondre, le groupe Crédit Mutuel met chaque année à disposition du public un rapport dédié sur son site internet institutionnel.

Concernant les exigences minimales de fonds propres (pilier I), les évolutions majeures par rapport au ratio Cooke sur le risque de crédit portent sur la modification du calcul des risques pondérés relatifs aux pertes inattendues (ou « *Unexpected loss* » = UL) au dénominateur du ratio et la correction éventuelle des fonds propres sur la base du différentiel entre pertes attendues (ou « *Expected loss* » = EL) et provisions au numérateur du ratio.

Trois approches d'une sensibilité croissante à l'égard du risque sont proposées aux banques pour la mesure du risque de crédit, sous autorisation et contrôle de leurs superviseurs : l'approche standard, l'approche notation interne fondation et l'approche notation interne avancée. Chaque établissement choisit le mécanisme qu'il estime le mieux convenir, en fonction du stade de développement des activités et de son organisation. L'utilisation des méthodes dites de notations internes est soumise à l'autorisation préalable du Superviseur.

L'approche standard

La méthode dite standard est proche de l'accord « Bâle I » dans le sens où celle-ci repose sur l'application de coefficients de pondération fixes associés aux différentes catégories d'expositions réglementaires. Les principales modifications concernent la possibilité de différencier les pondérations applicables sur la base des notations fournies par des organismes externes reconnus, et l'élargissement de l'éventail des sûretés (garanties) et dérivés de crédit pouvant être pris en compte par les banques.

Avec l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les expositions sur les souverains et les collectivités locales du groupe Crédit Mutuel resteront durablement traitées selon cette méthode. Ces deux portefeuilles relèvent de la possibilité laissée aux Groupes bancaires d'utiliser partiellement la méthode standard (« PPU » pour Permanent Partial Use).

Les approches notations internes (« IRB »)

Ces approches sont plus sophistiquées. Le risque de crédit est fonction des caractéristiques de chaque exposition (ou lot d'expositions) à partir des quatre paramètres suivants : la probabilité de défaut du débiteur à un an, la perte en cas de défaut, le facteur de conversion en équivalent crédit pour les engagements de hors-bilan et la durée*. L'utilisation de ces approches est conditionnée au respect d'un certain nombre d'exigences quantitatives et qualitatives visant à assurer l'intégrité du processus ainsi que l'estimation des paramètres utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Deux grandes approches existent:
- **IRB Fondation** : dans cette première approche, les établissements doivent fournir leurs estimations internes de probabilité de défaut. Les paramètres LGD, CCF et M sont définis règlementairement ;
- **IRB Avancée** : dans cette seconde approche, les établissements fournissent leurs propres estimations internes des paramètres PD, CCF, LGD et M, ce qui nécessite un historique long sur une base statistique suffisante.

Le groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 3 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

Les Autorités de supervision ont autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit. Au 31.12.2022 le groupe Crédit Mutuel applique :
- la méthode avancée pour les portefeuilles de la Clientèle de détail et Corporate (hors Grands comptes);
- la méthode fondation pour les portefeuilles Banques et Grands comptes ;

Le groupe Crédit Mutuel a par ailleurs reçu l'autorisation d'appliquer la méthode interne sur le périmètre promotion immobilière à compter du 31.03.2018. Enfin, dans le cadre du plan de « roll out », les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France, de Targobank AG et de Beobank sont bien engagés.

Dans le cadre de l'exercice TRIM (Revue ciblée des modèles internes), la Banque Centrale Européenne a confirmé les homologations obtenues sur les portefeuilles de la Clientèle de détail et Corporate hors grands comptes. Concernant les Grands comptes et les banques, le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de passer en Méthode Fondation au 31.03.2023 en anticipation des règles « Bâle 4 » applicables à partir du 01.01.2025. Pour tous ces portefeuilles la prise en compte des recommandations afférentes est en cours.

En tant que banque coopérative appartenant à ses sociétaires clients, le groupe Crédit Mutuel n'est pas axé sur la redistribution d'un gain éventuel de fonds propres à ses actionnaires. En optant pour l'approche notation interne avancée pour la majeure partie de ses expositions, le groupe :
- A répondu aux exigences de la réglementation et du superviseur ;
- S'est doté d'un projet national ayant un effet normatif des pratiques ;
- A amélioré la qualification de sa clientèle en matière de risque, permettant d'affiner la gestion et le pilotage ;
- A mis à niveau ses systèmes d'information et ses méthodes de travail à tous les échelons de son organisation compte tenu de l'utilisation des notes dans la gestion.

Au total, le Crédit Mutuel a structuré son dispositif de gestion et de mesure des risques de crédits en capitalisant sur le dispositif Bâle 3 qui repose sur :
- Un système de notation des contreparties unique ;
- Une définition harmonisée du défaut et calée sur la comptabilité ;
- L'utilisation de paramètres nationaux intégrant des marges de prudence ;
- Et de lourds investissements informatiques.

Risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources de clientèle, dans une analyse prospective considérant l'évolution des encours et les options « cachées » (notamment les remboursements anticipés de crédits, les prorogations et les tirages de crédits confirmés).

Les groupes régionaux sont responsables de la gestion de leurs risques et des décisions de couverture. Conformément aux textes réglementaires (Arrêté du 3 novembre 2014), la Direction des Risques de la Confédération Nationale assure une mesure consolidée et homogène de ce risque, en coordonnant les approches méthodologiques et en mesurant régulièrement le risque global du groupe.

Les conventions et les limites de risques nationales sont référencées dans une «Méthodologie nationale en matière de Risque de taux» harmonisée utilisée au sein du groupe Crédit Mutuel.

La mesure et la surveillance du risque de taux sont appréhendées au niveau régional par les groupes du Crédit Mutuel et au niveau national par la Confédération.

Au niveau régional

Les groupes de Crédit Mutuel disposent chacun d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Les entités du groupe Crédit Mutuel disposent d'un socle commun pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activité de trading book, le portefeuille de négociation faisant l'objet d'un suivi au niveau des salles de marché.

Les entités du groupe ont adopté des systèmes de limites cohérents avec le dispositif national. Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein de Comités régionaux.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement, le cas échéant, par des opérations dites de macro couverture. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la Commission européenne. Les opérations de clientèle de montant élevé ou de structure particulière peuvent par ailleurs faire l'objet de couvertures spécifiques.

Au niveau national

Le risque de taux est mesuré trimestriellement au travers de deux indicateurs :
- Le risque portant sur les revenus futurs : il est appréhendé par la sensibilité de la marge, dans un horizon court-moyen terme (1 à 5 ans) ;
- Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

Au niveau national, la limite de sensibilité de MNI à un ou deux ans inclut une production nouvelle sur la base de scenarii d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, + /- 0,5 % sur les taux réglementés).

** Paramètre utilisé exclusivement sur les expositions vis-à-vis des administrations centrales, établissements et entreprises traités en approche IRB avancé.*

Sensibilité de la MNI à une hausse différenciée des taux

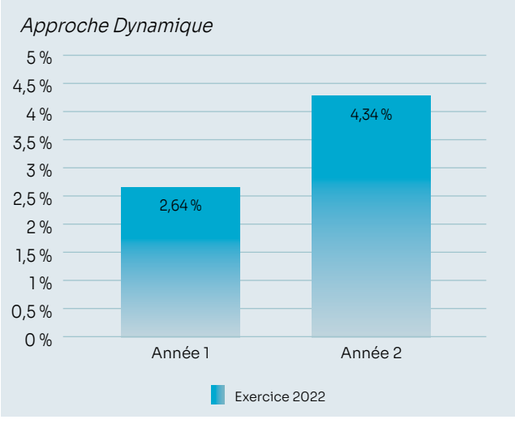

Sensibilité de la MNI à une baisse différenciée des taux

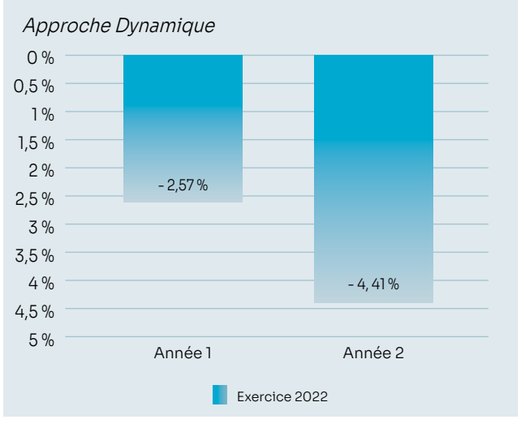

Sensibilité de la valeur économique des fonds propres totaux à un choc de + /- 200bps

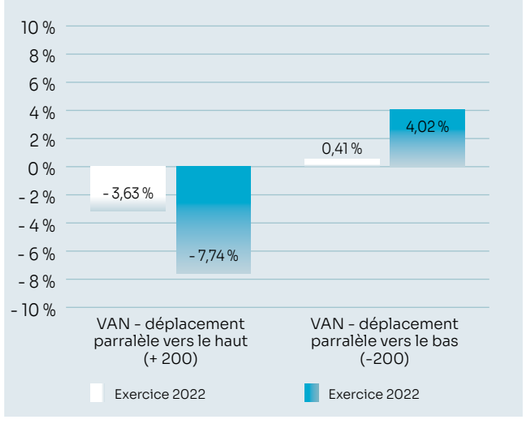

D'autres scenarii (y compris de stress) sont calculés sous l'égide de la CNCM.

La mesure de sensibilité de la valeur économique des fonds propres de base Tier 1 sur les six scénarios de chocs bâlois, conformément aux exigences réglementaires, est également prise en compte dans le dispositif national de limites du groupe Crédit Mutuel. La mesure de sensibilité de la valeur économique des fonds propres totaux aux chocs de taux de + /- 2 % est également suivie.

Sensibilité de la valeur économique des fonds propres de base Tier 1 aux six chocs bâlois

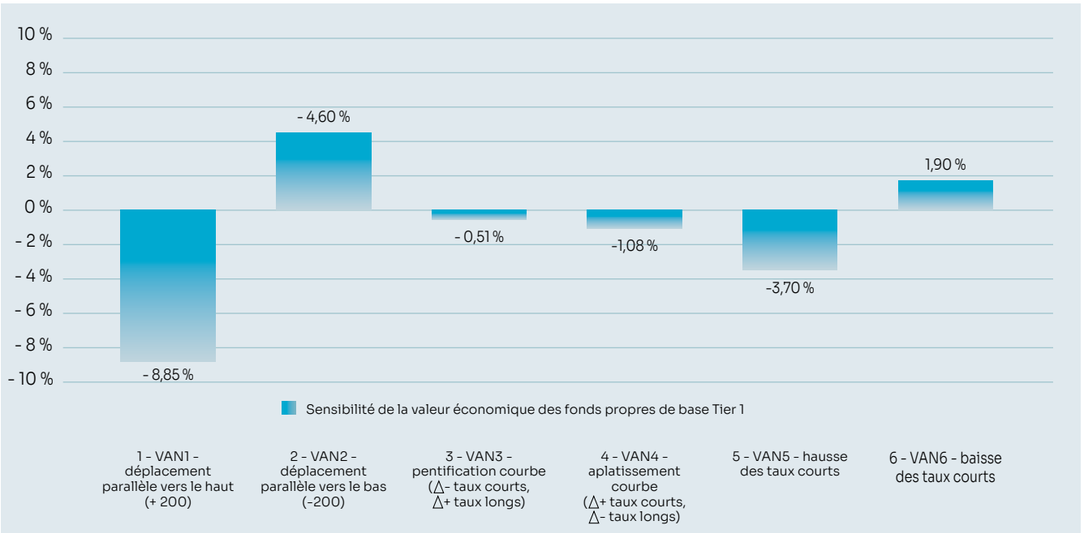

En complément de ces indicateurs, le groupe Crédit Mutuel assure un suivi au niveau national des impasses statiques à taux fixes et à taux réglementés par horizon de temps, en encours fin de période.

Impasses taux fixe – taux réglementé

Groupe Crédit Mutuel - Impasses (Actif-Passif) statiques en encours fin de période au 31.12.2022

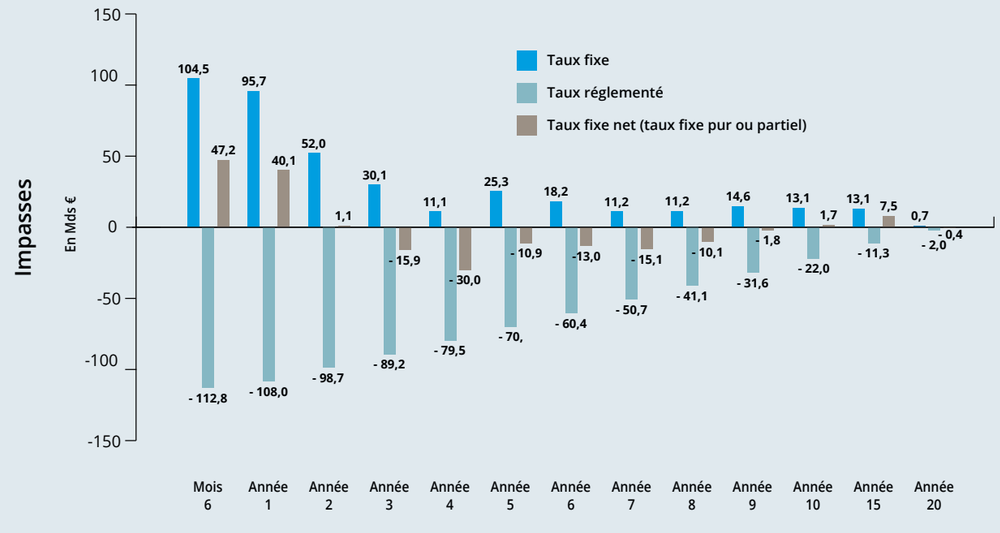

Instruments financiers soumis à la réforme des indices

Le tableau ci-dessous présente les expositions non échues au 31.12.2022 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence. En l'absence d'annonces complémentaires quant à un remplacement de l'indice Euribor, celui-ci a été exclu des éléments présentés.

Les données présentées sont issues des bases de gestion après élimination des opérations internes au Groupe Crédit Mutuel.

EN M€	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables
USD-Libor	248	22

Risque de liquidité

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources de bilan. Dans sa forme la plus extrême, le risque de liquidité peut se traduire par l'incapacité d'un établissement à honorer ses engagements.

Les Caisses Fédérales des groupes de Crédit Mutuel sont dotées d'une cellule ou Comité dédié à la gestion de bilan ayant notamment pour objectif de maintenir un niveau de liquidité leur permettant de faire face à leurs obligations.

Dans le cadre du suivi de la liquidité, les groupes régionaux suivent notamment les indicateurs suivants :
- Les ratios et états réglementaires de suivi de la liquidité (LCR, NSFR, ALMM).
  Plusieurs Fédérations et Caisses fédérales du groupe adoptent des limites plus prudentes que la réglementation ;
- L'indicateur de liquidité à moyen – long terme défini au niveau national, dont le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs du bilan en vision statique (prévisions commerciales non prises en comptes) et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Il fait l'objet d'un dispositif de limites ;
- L'indicateur « Bâle 3 » est complémentaire au précédent indicateur avec une approche dynamique stressée : les prévisions de la banque commerciale ainsi que les pondérations Bâle 3 du LCR et du NSFR à 1 an sont prises en compte pour la mesure des impasses ;
- Les réserves de liquidité et la mobilisation du pool 3G ;
- Les plans de financement à horizon trois ans ;
- Les coûts de la liquidité et du refinancement ;
- Les simulations de crises de liquidité.

Avec un LCR s'établissant à 150,64 % au 31.12.2022, les réserves de liquidité du groupe Crédit Mutuel permettent de couvrir largement l'ensemble des tombées à court terme.

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité dont la publication est exigée par l'ABE (guidelines EBA/GL/2017/01) depuis le 31/12/2017, sont présentées au sein du document relatif au Pilier 3 national.

Ventilation des instruments par maturité

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité au 31.12.2022

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse - Banques centrales	142 205	-	-	-	-	-	-	142 205
Dépôts à vue - Établissements de crédits	4 839	-	-	-	-	-	-	4 839
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	2 025	3 586	5 189	2 407	5 976	3 624	633	23 440
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	50	198	46	28	240	437	7 434	8 433
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	1 967	2 076	4 048	4 769	14 254	14 262	-	41 376
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	1 451	1 451
Titres au coût amorti	1 444	77	465	422	2 470	1 465	91	6 434
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	65 193	20 962	51 780	60 875	146 942	317 257	9 630	672 639
Passif								
Dépôts de banques centrales	44	-	-	-	-	-	-	44
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 198	4 512	4 738	1 695	4 241	2 911	15	19 310
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	2	-	163	10	49	1 149	6	1 379
Passifs fin. évalués au coût amorti	511 540	38 941	92 385	48 800	72 015	55 574	1 281	820 536

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité au 31.12.2021

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse - Banques centrales	157 145	-	-	-	-	-	-	157 145
Dépôts à vue - Établissements de crédits	5 410	-	-	-	-	-	-	5 410
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	5 817	606	2 114	1 433	3 450	3 178	671	17 268
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	17	12	36	49	240	494	6 924	7 772
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	1 436	2 289	3 791	5 516	15 751	12 804	1	41 587
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables	-	-	-	-	-	-	1 253	1 253
Titres au coût amorti	264	54	763	1 340	1 939	1 593	87	6 040
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	54 879	20 769	50 719	57 113	140 147	292 860	7 665	624 152
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Dépôts de banques centrales	603	2	-	-	-	-	-	605
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	4 318	1 480	1 338	269	2 755	2 286	23	12 467
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	-	-	125	2	1	929	-	1 057
Passifs fin. évalués au coût amorti	487 644	37 127	69 786	51 861	98 329	50 090	1 677	796 513

Risques de change

La couverture en devises des opérations avec la clientèle est assurée par chaque banque du groupe. Ce risque n'est pas significatif au niveau du groupe Crédit Mutuel.

Risques de marché

Le principal intervenant sur les marchés du groupe Crédit Mutuel est le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui intervient pour son compte propre ou celui d'autres Fédérations. Le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale assure entre autres le refinancement de l'activité des Caisses locales, la gestion de portefeuilles titres et des activités commerciales à destination de la clientèle Entreprises (opérations de change, couverture du risque de taux ou de change).

Les activités des salles de marché, les risques ainsi que les résultats économiques et comptables font l'objet d'un reporting régulier.

Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans le règlement interne des groupes régionaux. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents Comités et présentées périodiquement aux Conseils d'administration respectifs.

Au niveau national, un tableau de bord des activités de marché permet de suivre les indicateurs les plus importants et le respect du dispositif national de limites. Il est complété par le suivi régulier des résultats de stress historiques et hypothétiques sur les activités de marché de l'ensemble des groupes de Crédit Mutuel.

Risques opérationnels

Méthodes utilisées par le groupe Crédit Mutuel

Le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres :

- Depuis le 01.01.2010 sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de Crédit Mutuel Factoring ;
- Depuis le 01.01.2012, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Crédit Mutuel Factoring ;
- Depuis le 30.09.2013, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Banque de Luxembourg ;
- Depuis le 30.09.2014, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Cofidis France ;
- Depuis le 30.06.2018, l'homologation a été étendue sur le périmètre de TARGOBANK Allemagne.

La déduction des assurances en tant que facteur d'atténuation du calcul de l'exigence en fonds propres en approche de mesure avancée est effective depuis l'arrêté du 30.06.2012, sur autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Cadre général

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels (mis en place depuis 2002) s'appuie sur un référentiel unique et sur des méthodes d'évaluation quantitative communes. Les cartographies des risques sont réalisées par ligne de métier, objet, type de risque et contexte du risque en étroite relation avec les Directions fonctionnelles. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité avérée et des risques potentiels réalisée dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Pour les risques de gravité, elles conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des évaluations probabilistes à base de scénarios.

Pour les risques de fréquence, les modélisations s'appuient sur la base nationale des sinistres internes. Cette base est alimentée selon les règles définies dans la procédure nationale de collecte. Au-delà du seuil uniforme de 1000€, chaque sinistre doit être saisi. Des rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables sont opérés.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externes dont l'analyse contribue à l'enrichissement des cartographies et plus généralement au système de mesure du risque opérationnel.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- Contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- Préserver les marges par une gestion appropriée des risques opérationnels sur toutes les activités ;
- Adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés.

Structure et organisation

Le dispositif du groupe Crédit Mutuel de mesure du risque opérationnel a été conçu pour gérer les risques opérationnels du groupe dans le respect des normes réglementaires.
Il met en œuvre une démarche systématique et méthodique, composée de plusieurs étapes :

- Identification des risques, analyse qualitative puis évaluation quantitative ;
- Mise en place et suivi des plans de réduction de risques ;
- Financement des risques résiduels.

Au cœur du dispositif, la Direction des Risques CNCM coordonne et consolide l'ensemble du dispositif. A ce titre :

- Elle organise la collecte des sinistres et élabore les reportings de suivi de la sinistralité ;
- Elle coordonne les travaux de cartographies (analyse qualitative) ;
- Elle coordonne les travaux de modélisation (évaluation quantitative) ;
- Elle a la responsabilité de la définition de la méthodologie d'élaboration des PUPA ;
- Elle oriente les plans de réduction de risques (prévention, protection) ;
- Elle coordonne les plans de financement des risques résiduels ;
- Elle rédige les procédures décrivant le dispositif en place et les actualise régulièrement.

Pour réaliser les missions dont elle a la charge, la Direction des Risques CNCM s'appuie sur les fonctions régionales Risque Opérationnel dont elle coordonne les travaux.

La fonction régionale est animée par le(s) Gestionnaire(s) de Risque Opérationnel du groupe régional. Les moyens dédiés à cette fonction sont de la responsabilité des dirigeants effectifs régionaux. Les GROP sont désignés par les dirigeants effectifs de leur entité (fédérations du Crédit Mutuel, banques du Groupe CIC, filiales, centres de métiers ...) et rattachés hiérarchiquement au groupe régional dont ils dépendent. Chaque groupe régional dispose d'au moins un GROP.

Reporting et pilotage général

Le reporting et le pilotage général des risques opérationnels sont encadrés par les principes suivants :

- Une information régulière des membres du Conseil d'administration portant sur la sinistralité avérée ;
- Des états de reporting spécifiques à destination des instances dirigeantes nationales présentant le profil de risque selon les axes d'analyse du référentiel groupe, les besoins en fonds propres, les pertes et les provisions sur les sinistres.

Risques climatiques et liés a l'environnement

Définition

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont sources de changements structurels qui peuvent avoir une influence sur l'activité économique et, par suite, sur le système financier. Les risques liés au climat et à l'environnement sont communément considérés comme comprenant trois principaux facteurs de risque que sont le risque physique, le risque de transition et le risque de responsabilité/réputation :

- Le risque physique fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation) ;
- Le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental ;
- Les risques physiques et de transition peuvent également provoquer d'autres pertes, découlant, directement ou indirectement, **de recours juridiques (ce qu'on appelle couramment le « risque de responsabilité »)** et de pertes de réputation résultant du fait que le public, les contreparties et/ou les investisseurs de l'établissement associent la banque à des effets négatifs sur l'environnement (« risque de réputation »)

L'aspect matriciel des risques climatiques et liés à l'environnement implique la mobilisation croissante de toutes les équipes risques du groupe Crédit Mutuel (risque de crédit, risque opérationnel, pilotage global des risques...) afin de pouvoir :

- Identifier et mesurer les impacts du risque climatique sur ces risques ;
- Adapter les outils et processus existants le cas échéant ;
- Mettre en place des indicateurs de pilotage.

Dispositifs de gestion des risques climatiques et liés à l'environnement

Afin de piloter efficacement ses engagements, le Crédit Mutuel a structuré une gouvernance et une feuille de route nationales dédiées à la RSE et aux risques climatiques et liés à l'environnement, dans une logique de cohérence, favorisant la mobilisation collective tout en respectant le principe de subsidiarité. Ceci se traduit par un certain nombre de chantiers pilotés par un Comité de Pilotage RSE et risque climatique dans lequel tous les groupes régionaux sont représentés, qui rapporte aux instances exécutives et de surveillance, tout en étant alimenté par des groupes de travail pluridisciplinaires.

La feuille de route RSE du groupe Crédit Mutuel, validée par ses instances exécutives et de surveillance, est structurée autour de 3 axes :
- DURABILITE - Asseoir notre démarche dans la durée
- REPORTING - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles
- CLIMAT - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris

Cette feuille de route consolidée vise à capitaliser collectivement sur les initiatives engagées et à piloter les enjeux communs (réglementaires notamment).

Afin de piloter les risques physiques et de transition, les métriques suivantes ont été intégrées à la cartographie nationale des risques fin 2021 :
- Pour le risque de transition :
  - Scope 3 : empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate (tonne de CO2/ Million d'euros prêtés sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale)
  - Green Asset Ratio d'éligibilité dans un premier temps
  - Part des encours dans des secteurs identifiés comme sensibles par l'ACPR sur le total des encours
  - Evolution des expositions charbon et hydrocarbures
- Pour le risque physique : indicateurs de sinistralité avérée liés au risque climatique physique (périmètre interne de risques opérationnels).

Ces métriques ont été intégrées en 2022 au tableau de bord des risques national.

Conglomérats financiers

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a été désignée comme conglomérat financier par l'Autorité de Contrôle Prudentiel dans la lettre du 16 décembre 2005. L'arrêté CCLRF du 19 septembre 2005 impose *« aux établissements, détenant plus de 20 % du capital d'entités relevant du secteur des assurances, de déduire ces titres ainsi que les emprunts subordonnés de leurs fonds propres prudentiels. Toutefois les établissements assujettis peuvent ne pas déduire de leurs fonds propres les participations détenues dans des entités relevant du secteur des assurances et, dans ce cas, ils sont assujettis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de « consolidation comptable ». »*

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel exerce l'activité de Conglomérat Financier à travers le groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM, filiale du groupe CM Alliance Fédérale), Suravenir (vie) et Suravenir Assurances (non vie) (filiales du CM Arkéa). Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Au 31.12.2022, la couverture par les fonds propres du conglomérat financier que représente le groupe Crédit Mutuel, des exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires ou de services d'investissement et d'assurance s'élève à 171 %.

Au 31.12.2022, le total de bilan du groupe Crédit Mutuel s'élève à 1 108 Mds€ et se répartit comme suit par secteur d'activité :

Mds€	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/Banque privée	Autres	Total	Interactivités	Total
31.12.2022	1 388 310	195 475	140 190	42 137	143 544	**1 909 656**	- 801 580	**1 108 076**
Total bilan	72,7 %	10,2 %	7,3 %	2,2 %	7,5 %			

Information quantitative sur toute transaction intragroupe dont le montant excède 5 % de la somme des exigences de solvabilité applicables aux différents secteurs, calculée sur la base de l'arrêté annuel précédent ou 500 M€.

Le contrôle des transactions inter-sectorielles (banques et assurances) du conglomérat depuis le 31/12/2016 s'effectue par nature (à savoir, sur les transactions à date d'arrêté pour les éléments de dette, déclinés par durée moyenne résiduelle ; les engagements en hors bilan ; et sur le total des flux annuels pour les produits échangés).

Le détail des transactions intragroupes est requis par le régulateur dès lors que le montant total relevé pour un ensemble d'opérations par nature excède un certain seuil, à savoir :
- 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les éléments de dette et pour les engagements en hors bilan et,
- 500 M€ ou 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les produits échangés.

Le seuil de 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat s'élève au 31.12.2022, à 2 282 M€ (soit 5 % des exigences de solvabilité du conglomérat au 31.12.2022 qui s'élèvent à 45 648 M€).

Perspectives

Après une année 2022 solide en terme d'activités et de résultats dans un contexte économique perturbé, le groupe Crédit Mutuel poursuivra, en 2023, sa stratégie de développement et de diversification, grâce à son modèle de bancassurance au service de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

Dans un environnement marqué par le retour de l'inflation et le ralentissement de la croissance économique, le groupe Crédit Mutuel confirme ses ambitions de conquête en s'appuyant sur les performances commerciales de ses réseaux de banque de détail et assurance de proximité, ainsi que de ses filiales métiers.

Le groupe vise la poursuite de son efficacité opérationnelle, grâce à une gestion maîtrisée de ses risques et de ses coûts, lui permettant de conforter sa solidité financière.

Les états financiers
au 31 décembre 2022

Bilan actif

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2022	31.12.2021	NOTES
Caisse, Banques centrales	142 201	157 145	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 815	24 909	6a, 6c, 9,10
Instruments dérivés de couverture	9 818	2 271	7,9,10
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	42 821	42 833	4a, 4b, 5, 7,9
Titres au coût amorti	4 909	4 684	2c, 5, 7
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	64 732	62 191	2a, 5, 7
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	612 441	564 925	2b, 5, 7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 11 522	1 746	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	179 294	194 196	8,9
Actifs d'impôts courants	1 844	1 570	11a
Actifs d'impôts différés	2 591	2 097	11b
Compte de régularisation et actifs divers	11 124	11 153	12a
Actifs non courants destinés à être cédés	4 986	215	12c
Participation aux bénéfices différée	1 566	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	213	213	13
Immeubles de placement	579	551	14
Immobilisations corporelles	4 549	4 586	15a
Immobilisations incorporelles	1 263	1 284	15b
Ecarts d'acquisition	2 852	3 922	16
Total de l'actif	**1 108 076**	**1 080 491**	

Bilan passif

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2022	31.12.2021	NOTES
Banques centrales	44	605	1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 674	13 492	6b,6c, 9,10
Instruments dérivés de couverture	7 113	2 898	7,9,10
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	75 368	83 934	3a,7
Dettes envers la clientèle au coût amorti	565 868	547 660	3b,7
Dettes représentées par un titre au coût amorti	159 069	141 725	3c, 7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 1 897	466	7
Passifs d'impôts courants	821	943	11a
Passifs d'impôts différés	979	1 297	11b
Compte de régularisation et passifs divers	16 577	16 812	12b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 720	345	12c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	176 161	187 453	8
Provisions	3 787	4 450	17
Dettes subordonnées au coût amorti	11 129	11 343	3d
Capitaux propres totaux	**68 663**	**67 068**	
Capitaux propres - part du groupe	**68 589**	**66 996**	
Capital et réserves liées	11 644	11 442	18a
Réserves consolidées	53 773	49 656	18a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 948	1 632	18b,32, 33
Résultat de l'exercice	4 120	4 266	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	**74**	**72**	**18c**
Total du passif	**1 108 076**	**1 080 491**	

Compte de résultat

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2022	31.12.2022 retraité [1]	31.12.2021 publié	NOTES
Intérêts et produits assimilés	18 261	14 754	14 754	20
Intérêts et charges assimilées	- 9 140	- 6 214	- 6 214	20
Commissions (produits)	7 090	6 685	6 355	21
Commissions (charges)	- 1 854	- 1 641	- 1 492	21
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	971	1 223	1 223	22
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	- 143	103	103	23
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	4	5	5	24
Gains ou pertes nets résultant du reclassement des actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	
Produits nets des activités d'assurance	3 984	3 854	3 854	25
Produits des autres activités	1 960	1 763	2 093	26
Charges des autres activités	- 641	- 744	- 893	26
Produit net bancaire	**20 492**	**19 788**	**19 788**	
Charges générales d'exploitation	- 11 577	- 10 891	- 10 891	27
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 931	- 912	- 912	27
Résultat brut d'exploitation	**7 984**	**7 985**	**7 985**	
Coût du risque de crédit	- 970	- 892	- 892	28
Résultat d'exploitation	**7 014**	**7 093**	**7 093**	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	- 5	- 19	- 19	13
Gains ou pertes sur autres actifs	- 135	0	0	29
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 998	- 847	- 847	30
Résultat avant impôt	**5 876**	**6 227**	**6 227**	
Impôts sur les bénéfices	- 1 723	- 1 933	- 1 933	31
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	**0**	**0**	**8**	**12c**
Résultat net	**4 153**	**4 302**	**4 302**	
Résultat - Intérêts minoritaires	33	0	36	
Résultat net (part du groupe)	**4 120**	**4 266**	**4 266**	

(1) : Les commissions en lien avec l'entité La Française ont été reclassées des postes produits et charges des autres activités vers le poste commissions.

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net	**4 153**	**4 302**
Ecarts de conversion	72	135
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	- 253	-
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 2 646	- 488
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	29	6
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 1	-
Total des gains recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**- 2 799**	**- 347**
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la cloture	- 107	416
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	- 2	- 27
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	23	6
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	319	47
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	- 3	3
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**230**	**445**
Résultat net et gains comptabilisés directement en capitaux propres	**1 585**	**4 400**
Dont part du groupe	1 548	4 367
Dont part des intérêts minoritaires	37	33

Tableau de variation des capitaux propres

EN MILLIONS D'EUROS	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES		RÉSERVES CONSOLIDÉES	GAINS/PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (NETS D'IS)								
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation hors instruments financiers	Variations de valeur des instruments financiers			Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
						Variations de juste valeur des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 decembre 2020	**11 090**	**31**	**46 427**	**- 86**	**- 574**	**2 227**	**- 24**	**- 11**	**3 070**	**62 150**	**77**	**62 227**
Capitaux propres au 1er janvier 2021	**11 090**	**31**	**46 427**	**- 86**	**- 574**	**2 227**	**- 24**	**- 11**	**3 070**	**62 150**	**77**	**62 227**
Augmentation de capital	321									321		321
Affectation du résultat 2019			3 070						- 3 070	-		-
Distribution 2020 au titre du résultat 2019			- 115							- 115	- 3	- 118
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			1							1	- 1	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**321**	**-**	**2 956**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 3 070**	**207**	**- 4**	**203**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			1	135	52	- 73	18	5		138		138
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						- 46		-		- 46		- 46
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves							6			6		6
Résultat 2020									4 266	4 266	36	4 302
Sous-total	**-**	**-**	**1**	**135**	**52**	**- 119**	**24**	**5**	**4 266**	**4 364**	**36**	**4 400**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			- 14							- 14	- 45	- 59
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			30			3				33		33
Autres variations			256							256	8	264
Capitaux propres au 31 décembre 2021	**11 411**	**31**	**49 656**	**49**	**- 522**	**2 111**		**- 6**	**4 266**	**66 996**	**72**	**67 068**
Capitaux propres au 1er janvier 2022	**11 411**	**31**	**49 656**	**49**	**- 522**	**2 111**	**-**	**- 6**	**4 266**	**66 996**	**72**	**67 068**
Augmentation de capital	205									205		205
Affectation du résultat 2020			4 266						- 4 266	-		-
Distribution 2021 au titre du résultat 2020			- 122							- 122	- 5	- 127
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**205**	**-**	**4 144**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 4 266**	**83**	**- 5**	**78**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			- 22	70	317	- 3 013	-	25		- 2 623	12	- 2 611
dont transférés en réserves (instruments de capitaux propres)			- 22			- 2		-		21		21
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						21				-		-
Résultat 2021									4 120	4 120	33	4 153
Sous-total	**-**	**-**	**22**	**70**	**317**	**- 2 992**	**-**	**25**	**4 120**	**1 518**	**45**	**1 563**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			- 31							- 31	- 37	- 68
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			2							2		2
Autres variations		- 3	24							21	- 1	20
Capitaux propres au 31 décembre 2022	**11 616**	**28**	**53 773**	**119**	**- 205**	**- 881**	**-**	**19**	**4 120**	**68 589**	**74**	**68 663**

Tableau des flux de trésorerie nette

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net	4 153	4 302
Impôt	1 723	1 933
Résultat avant impôts	**5 876**	**6 236**
=+ /- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	931	912
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1 025	962
+ /- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 1 889	2 779
+ /- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	5	- 19
+ /- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 57	- 14
+ /- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+ /- Autres mouvements	- 7 765	9 576
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**- 7 750**	**14 197**
+ /- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	- 12 729	28 990
+ /- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	- 31 953	- 7 659
+ /- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	23 131	- 9 751
+ /- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 1 014	1 800
- Impôts versés	- 1 909	- 1 561
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**- 24 474**	**11 819**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	**- 26 349**	**43 018**
+ /- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	**901**	**- 2 654**
+ /- Flux liés aux immeubles de placement (e)	**14**	**- 104**
+ /- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	**- 867**	**- 908**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	**48**	**- 3 666**
+ /- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	**- 58**	**348**
+ /- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	**10 477**	**- 1 359**
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	**10 419**	**- 1 011**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	**345**	**188**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**- 15 536**	**27 761**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	- 26 349	32 251
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	48	- 3 666
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	10 419	- 1 011
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	345	188
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**155 710**	**128 018**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	156 541	129 227
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 831	- 1 209
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**140 161**	**155 710**
Caisse, banques centrales (actif & passif)	142 145	156 541
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 1 984	- 831
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**- 15 549**	**27 692**

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2022	31.12.2021
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+ /- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	- 5 622	- 1 494
+ /- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	- 7 107	30 484
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+ /- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	- 50 307	- 32 921
+ /- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	18 354	25 261
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+ /- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	- 896	1 366
+ /- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 280	- 5 487
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	6 977	1 166
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente*	0	0
+ /- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+ /- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	11 770	- 6 810
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	- 24	- 18
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	1
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	6	10
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 17 955	- 9 898
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 260	6 983
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	- 111	- 83
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	726	350
+ /- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	- 121	- 130
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	136	26
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 248	- 1 202
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	381	294
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	205	321
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	169	169
- Décaissements liés aux dividendes payés	- 127	- 118
- Décaissements liés aux autres rémunérations	- 305	- 24
+ Encaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
- Décaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	20 200	12 556
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	- 11 410	- 15 164
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	2 250	1 253
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	- 563	- 5
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus	0	0

Sommaire des annexes

Partie I – Principes comptables 45

Note 1 - Périmètre de consolidation 45

Note 2 - Principes et méthodes de consolidation 46

Note 3 - Principes et méthodes comptables 47

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9 47
3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers 47
3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis 47
3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis 50
3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers 51
3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres 52
3.1.4 Opérations en devises 52
3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture 53
3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés 53
3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture 53
3.1.6 Garanties financières et engagements de financement 55
3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers 56
3.1.8 Evaluation du risque de crédit 56
3.1.8.1 Gouvernance 56
3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2 56
3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues 56
3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux 58
3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine 59
3.1.8.6 Comptabilisation 59
3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers 59
3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif 59
3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif 59
3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur 59
3.2 Activités d'assurance 60
3.2.1 Instruments financiers 60
3.2.2 Actifs non financiers 62
3.2.3 Passifs non financiers 62
3.3 Instruments non financiers 63
3.3.1 Contrats de location 63
3.3.1.1 Opérations de location financement bailleur 63
3.3.1.2 Opérations de location financement preneur 63
3.3.2 Provisions 63
3.3.3 Avantages au personnel 64
3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies 64
3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies 64
3.3.3.3 Autres avantages à long terme 64
3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail 64
3.3.3.5 Avantages à court terme 64
3.3.4 Immobilisations 65
3.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire 65
3.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire 66
3.3.5 Commissions 66
3.3.6 Impôts sur les résultats 66
3.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts 67
3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 67
3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers 67

Note 4 : Information sectorielle 68

Note 5 : Informations relatives aux parties liées 68

Note 6 : Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées 68
6.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne 68

Note 7 : Événements postérieurs à la clôture 72

Partie II – Données chiffrées 73

Annexes

Le groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe au sens de l'article L.511- 31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS(1). Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2022, les amendements adoptés par l'UE présentés ci-après :

▪ Amendement à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Cet amendement met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (et non plus à celui de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celui-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou par IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

▪ Amendement à IAS 37 - coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations contractuelles au 1er janvier 2022.

▪ Amendement à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

▪ Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018- 2020

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :
- **IFRS 1 – Première application des normes IFRS** : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- **IFRS 9 – Instruments financiers** : il précise les frais à inclure dans le test de 10 % utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, en cas de renégociation des conditions. Sont visés uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.
- **IFRS 16 – Contrats de location** : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

L'entrée en vigueur de ces amendements n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers de l'exercice 2022.

Invasion de l'Ukraine par la Russie

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Crédit Mutuel n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le Groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie pour lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le Groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et, au contexte d'incertitudes économiques accrues, qui continue de peser sur les secteurs précédemment affectés par la crise Covid-19.
Il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers.

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

1) A noter que le Groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. §3.2 Activités d'assurance.

▪ Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1 & 2), le groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Dès le 1er semestre 2020, le groupe avait adapté son dispositif de détection précoce et de mesure du risque de crédit et avait actualisé ses paramètres, afin de prendre en considération les incertitudes de la crise sanitaire Covid-19 compensées par les mesures de soutien d'état.
Cette approche méthodologique appliquée en 2021, a été ajustée au cours du second semestre 2022, dans un contexte d'incertitudes particulièrement élevées liées au conflit ukrainien, à la hausse des prix de l'énergie ainsi que des matières premières agricoles et des métaux, à la hausse des taux d'intérêt, et aux mesures de durcissement des politiques monétaires en réponse au niveau d'inflation en forte augmentation.
Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par ce contexte économique fortement dégradé.

▪ Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2021, le scénario défavorable était pondéré à 75 %, le scénario neutre à 24 % et le scénario optimiste à 1 % (stables par rapport à 31 décembre 2020), afin de prendre en compte les perspectives macro-économiques dégradées sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne (IRB-F et IRB-A).

Compte-tenu de la situation macro-économique actuelle très dégradée et des projections pessimistes des institutions, ainsi que des analyses internes réalisées, le groupe Crédit Mutuel a accru la pondération de son scénario pessimiste à 80 % au 31 décembre 2022, tandis que le scénario central ne pèse plus que 19 %, le scénario optimiste étant maintenu à 1 %.

De plus, l'évaluation des pertes de crédit attendues intègre aussi un ajustement post-modèle.

- Durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels

Le durcissement spécifique du scénario pessimiste pour les particuliers et les entrepreneurs individuels (ayant entrainé le recalibrage des probabilités de défaut sur ces segments depuis 2020) a été maintenu en 2022 afin d'anticiper une potentielle dégradation du risque de crédit.

- Ajustement post-modèle pour tenir compte des effets (directs ou indirects) de la crise ukrainienne et du contexte de fortes incertitudes macro-économiques

Pour faire face à la crise du Covid-19, une dépréciation complémentaire avait été estimée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). La méthodologie Groupe, définie au niveau national, reposait sur une analyse par étapes de la dégradation du risque de crédit, à savoir en premier lieu l'identification des secteurs vulnérables, puis la mise en place de provisions supplémentaires, calibrées en fonction du risque évalué par les groupes (cf. Etats financiers 2021). Cette dépréciation a fait l'objet d'une reprise en 2022, les critères ayant prévalu à sa constitution n'étant plus réunis.

En 2022, le groupe Crédit Mutuel a décidé de comptabiliser des dépréciations complémentaires. Cet ajustement post-modèle permet de mieux appréhender la dimension prospective du calcul de pertes de crédit attendues, dans un contexte de crises inédites de par leur nature et leur ampleur.

Au 31.12.2022, les pertes de crédit attendues (hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 3 977 M€, variant de - 348 M€ par rapport au 31.12.2021.
L'ajustement post-modèle au 31.12.2022 représente 351M€, soit 8,8 % des pertes attendues et comprend une dépréciation complémentaire de 50M€ constituée sur les opérations à effet de levier.

Analyse de sensibilité
Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 214 M€, soit 5.38 % des pertes attendues.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul

de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices non conformes ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR USD[2] éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés à cette transition.

L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€STR depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA[3], pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice de remplacement légal[4] du LIBOR CHF.
Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique *Financial Conduct Authority* a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes). En septembre 2022, il a décidé de reporter la cessation des indices LIBOR GBP 1 Mois et 6 mois à fin mars 2023, et celle de l'indice LIBOR GBP 3 Mois à fin mars 2024.
L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Le régulateur ne s'est pas prononcé sur l'indice de substitution du LIBOR USD pour les maturités qui cesseront d'être publiées au 30 juin 2023. En revanche, le Comité de référence des taux alternatifs (ARRC), l'ISDA, et l'Association des prêts de marché (LMA) ont émis des préconisations à ce sujet. Par ailleurs, depuis fin 2021, les organismes de réglementation ont recommandé l'arrêt de l'utilisation de l'USD LIBOR dans les nouveaux contrats.
Fin septembre 2022, le régulateur britannique *Financial Conduct Authority* a ouvert une consultation en vue de proposer la publication des LIBOR USD synthétiques sur certaines maturités[5] jusqu'à fin septembre 2024.
Le Groupe estime que des incertitudes persistent sur les expositions indexées sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché, les autres expositions ayant basculées sur des indices de remplacement conformes aux standards du marché au plus tard en janvier 2022.

Concernant les contrats en stock, le Groupe poursuit ses travaux de transition vers les taux de remplacement. Le Groupe a défini une démarche pour la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e. changement du taux de référence par voie d'avenant). Celui-ci a débuté au second semestre 2022.

Sur les aspects comptables, le Groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, *Phase 1* pour la période préparatoire à la réforme et *Phase 2*, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Les expositions non échues au 31.12.2022 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence concernent principalement l'indice USD-LIBOR. Elles sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

EN M€	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables
USD-Libor	218	22

En l'absence d'annonces complémentaires quant à un remplacement de l'indice Euribor, celui a été exclus des éléments présentés ci-avant

Informations relatives à la gestion des risques

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

2) Le 5 mars 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority avait annoncé l'arrêt de la publication :
- des taux LIBOR sur l'ensemble des maturités et devises GBP, JPY, CHF, EUR, ainsi que sur l'USD pour les maturités 1semaine, et 2 mois au 31/12/2021 ;
- des taux US Libor sur toutes les autres maturités (Overnight, 1Mois, 3 Mois, 6 Mois, et 12 Mois) au 30/06/2023.

3) Règlement européen 2021/1848 du 21 octobre 2021.

4) Règlement européen 2021/1847 du 14 octobre 2021.

5) Libor USD 1Mois, 3Mois, 6Mois.

I/ Principes comptables

Note 1 - Périmètre de consolidation

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe "une personne, une voix" et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés - local, régional et national - de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la Caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la Caisse locale ne peut assumer seule.

Conformément à l'article L.511- 30 du Code monétaire et financier, la Confédération nationale est l'organe central du groupe. A ce titre, elle est chargée :
- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau,
- de représenter le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics, d'assurer la défense et la promotion de ses intérêts,
- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des groupes régionaux ainsi que de leurs filiales.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

1.1 Entité consolidante

Ainsi, au 31 décembre 2022, l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel est constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses Fédérales, à vocation générale ou agricole et rurale, et des Fédérations Régionales des six groupes de Crédit Mutuel, de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, et de la Fédération du Crédit Mutuel agricole et rural.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

1.2 Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des groupes régionaux est repris dans le périmètre national. Les entités communes, non consolidées au niveau régional, sont exclues lorsque le total bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé. Une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- *Des entités contrôlées* : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient.

Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- *Des entités sous contrôle conjoint* : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- *Des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

Note 2 : Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

2.1.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change est inscrite dans les capitaux propres dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

2.5 Ecarts d'acquisition

▪ Écarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

▪ Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3 permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation.

L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible et ne peut pas être reprise. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

Note 3 : Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

Les instruments financiers des pôles d'assurance ne sont pas couverts par ces paragraphes et restent comptabilisés selon IAS 39 (cf. § « 3.2 Activités d'assurance »)

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé et évalué :

- *au coût amorti*, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- *en juste valeur par capitaux propres,* si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- *en juste valeur par résultat*, si :
- il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
- le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

▪ Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.
Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI[6] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de

6) SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts.

l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :
- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

▪ *Modèles de gestion*

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :
- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :
- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaires non importantes) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.
Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère «non fréquent» de telles cessions.
Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité. Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

▪ *Actifs financiers au coût amorti*

Ils incluent principalement :
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.
Les actifs sont évalués lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le Groupe propose :
- des prêts garantis par l'Etat[7] (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels, et
- depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0 %, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle).

7) Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du code monétaire et financier.

Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.
En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Réforme des taux de référence

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le Groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

▪ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour le groupe Crédit Mutuel, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

▪ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :
- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

▪ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».
Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

▪ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

▪ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - ▪ les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - ▪ les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - ▪ les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.
Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

▪ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les lignes de refinancement de TLTRO[8] III…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.
Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

▪ Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :
- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

▪ Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel GCM peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque. Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et

8) Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme).

aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés [9]. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50 bp sur les périodes d'intérêt spécial et spéciale additionnelle » de juin 2020 à juin 2022[10].

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27.10.2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le Groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :
- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24.06.2020 au 23.06.2021 inclus et du 24.06.2021 au 23.06.2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50 % (application d'un plafond de - 1 %) ;
- à compter du 23.11.2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de 3 dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le Groupe Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le Groupe tiennent compte jusqu'au 22.11.2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. A compter du 23.11.20022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23.11.2022 et le 31.12.2022.

3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

▪ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

▪ Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

9) Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).

10) Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.
Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :
- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 9).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf.3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »).

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

▪ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

▪ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :
- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique *« Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».*

▪ Comptabilité de couverture

Risques couverts
Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,…) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :
- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

▪ Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :
- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

▪ Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe,
l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :
- un test d'absence de sur-couverture : le Groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêté pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.
Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.
Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* » par la contrepartie du compte de résultat.

▪ Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.
En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.
En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

▪ Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- *avant la définition des indices de substitution*
  - maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.

- *après définition des indices de substitution, notamment :*
  - la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture
  - une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement
Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :
- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ».

Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :
- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Tout évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.
- Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :
- les portefeuilles LDP (« Low Default Porfolio », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...
- les portefeuilles HDP (« High default Porfolio », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :
- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :
- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs)

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

▪ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

▪ Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés
Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

▪ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981

▪ Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :
- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste),

▪ Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

▪ Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scenarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :
- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a déployé cette nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE:

- Etape 1 – Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019.
- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».
Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix côtés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est *importante* pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2023, de l'option de différé d'application d'IFRS 9, prévu par les amendements à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En termes de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9[11]. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques » et, au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements.

L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.
Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.
Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

3.2.1 Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :
- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- passifs financiers au coût amorti

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».
La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 3.1.9.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

▪ Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :
Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :
Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :
- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

▪ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Actifs financiers disponibles à la vente

▪ Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* », ni en « *juste valeur par résultat* ».

▪ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

▪ Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.
Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou* différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque* », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

11) Par exemple, la recommandation conduit à présenter les titres émis par les entités d'assurance évalués selon IAS 39 dans le poste « Dettes représentées par un titre » avec ceux émis par la Banque évalués selon IFRS 9.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

▪ Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.
Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

▪ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.
Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

▪ Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque*».

Prêts et créances

▪ Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

▪ Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque*».

▪ Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

3.2.2 Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

3.2.3 Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

3.3 Instruments non financiers

3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :
- à sortir du bilan l'immobilisation louée,
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

3.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ».
Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette. (cf. § 3.3.4.2 intitulée « Immobilisations dont le Groupe est locataire »).

3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.
Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :
- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.3.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisés en capitaux propres.

3.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.
Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent, impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.
Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite de tels régimes est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

3.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.
Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.
L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.
Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.
Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.3.4 Immobilisations

3.3.4.1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.
Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.
Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.
Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

<u>Immobilisations corporelles :</u>

- Terrain aménagements réseaux	: 15- 30 ans
- Constructions – gros œuvre structure (en fonction du type d'immeuble concerné)	: 20- 80 ans
- Constructions – équipements	: 10- 40 ans
- Agencements et installations	: 5- 15 ans
- Mobilier et matériel de bureau	: 5- 10 ans
- Matériel de sécurité	: 3- 10 ans
- Matériel roulant	: 3- 5 ans
- Matériel informatique	: 3- 5 ans

<u>Immobilisations incorporelles :</u>

- Logiciels acquis ou créés en interne	: 1- 10 ans
- Fonds de commerce acquis (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)	: 9- 10 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation a minima une fois par an.
S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.
Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.
Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».
Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».
La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.3.4.2 Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location seront comptabilisées selon un modèle unique, avec constatation :
- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé.
D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.
Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :
- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat.[12] Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplafonnement des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise,
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.
Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

▪ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

▪ *Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat*

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.
En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

3.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois. Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les changements climatiques et environnementaux
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. *Cf. §« 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers »*
- Régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- Dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. *§« 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »*). A date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du Groupe.
- Provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition.

12) des Groupes régionaux qui portent en direct les baux.

Note 4 : Information sectorielle

En matière d'information sectorielle, le groupe communique sur deux niveaux, conformément à la segmentation du reporting interne. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

▪ Information sectorielle par métier (1er niveau)
L'information sectorielle du groupe Crédit Mutuel est organisée selon cinq branches d'activité :
- Banque de détail
- Banque grandes entreprises et banque d'investissement
- Assurances
- Gestion d'actifs et banque privée
- Autres

Le secteur *banque de détail* regroupe le réseau des caisses de Crédit Mutuel, les banques régionales du CIC, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau (TPE, PME-PMI, entreprises (autres que les grandes entreprises), crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, immobiliers, autres).

Le secteur *banque grandes entreprises/banque d'investissement* est composé des activités suivantes :
- banque grandes entreprises : regroupe les activités bancaires et connexes à l'activité bancaire fournies à des grandes entreprises suivies par une direction commerciale ou filialisées
- banque d'investissement : banque de marché, banque d'affaires, capital-risque, capital développement, intermédiation financière, prise de participations.

Le secteur *assurances* comprend les activités d'assurance vie et non vie (vie, IARD, courtage d'assurances)

Le secteur *gestion d'actifs / banque privée* regroupe les deux activités suivantes :
- gestion d'actifs : gestion collective (OPCVM, SCPI), épargne salariale, conservation, dépositaire dès lors qu'elle s'adresse à une clientèle propre, distincte de celle du réseau ;
- banque privée : gestion de fortune et de patrimoine.

Le secteur *autres* regroupe les filiales de moyens non rattachables à la banque de détail (technologies, monétique, formation, communication, tourisme).

Les transactions entre secteurs d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Information sectorielle par zone géographique (2e niveau)
Pour cette information sectorielle de second niveau, trois zones géographiques ont été définies au sein du groupe Crédit Mutuel :
- France ;
- Europe hors France ;
- Autres pays.

L'analyse géographique du bilan et du résultat repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

Note 5 : Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les administrateurs du 3ème degré (Caisse centrale du Crédit Mutuel et Confédération nationale du Crédit Mutuel). Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 0 des données chiffrées, ci-après. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

Note 6 - Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

6.1 Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

▪ IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs.

Publiée en mai 2017 et modifiée par les amendements de juin 2020, cette nouvelle norme entrera en vigueur au 1er janvier 2023. En effet, sa date d'application initiale d'IFRS 17 prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

La norme IFRS 17 (et les amendements 2020) publiée par l'IASB maintient les exigences de la granularité des calculs de provisions et de regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles).

IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne en novembre 2021, en offrant une possibilité d'exemption de l'exigence des cohortes annuelles pour les contrats participatifs directs. L'entité applique l'exemption sur l'ensemble des portefeuilles de contrats éligibles.

La norme IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux traités de réassurance détenus et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.
Elle définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.
La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble). Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :
- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Pour constituer ses portefeuilles de contrats, le Groupe a privilégié la maille du produit commercial. L'homogénéité de tarification, de gestion, de suivi et de structure contractuelle inhérente à la construction d'un produit commercial du Groupe permet de s'inscrire en cohérence avec la définition de portefeuille selon la norme IFRS 17.
Les portefeuilles sont ensuite subdivisés par groupe de contrat, celui-ci étant la maille élémentaire de calcul définie par la norme IFRS 17. Cette subdivision s'effectue en conformité avec les critères de profitabilité et de prise en compte des cohortes annuelles mentionnés ci-dessus.
Le Groupe met en œuvre la constitution de cohortes annuelles en s'appuyant sur l'année civile.

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche générale dite des *« building blocks »* comprenant :
- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

Les contrats d'assurance en période ultérieure sont réévalués : ils représentent la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Le Groupe s'appuie sur des méthodes actuarielles afin d'obtenir une vision en meilleure estimation *(« Best-Estimate »)* des flux futurs, de manière pertinente pour chaque périmètre modélisé, et s'inscrivant dans un cadre méthodologique précis et des hypothèses clairement identifiées. Les méthodes statistiques et probabilistes utilisées sont des méthodes largement répandues sur le marché.

La maille de calcul est définie par les Pôles d'assurance du Groupe de manière adaptée au périmètre considéré, dans l'optique de fournir une estimation la plus objective possible des flux de trésorerie futurs. Le cas échéant, les estimations sont ensuite réparties à la maille du groupe de contrat en utilisant les variables pertinentes.

L'ensemble des flux de trésorerie futurs sont évalués pour l'ensemble des périmètres des contrats, jusqu'à extinction des droits et obligations substantielles découlant des dispositions contractuelles, légales ou règlementaires. Ils comprennent notamment l'ensemble des frais imputables aux contrats d'assurance (frais rattachables).

Une actualisation des flux de trésorerie futurs est effectuée, afin de refléter la valeur temps de l'argent, et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie. Cette actualisation est réalisée à l'aide d'une courbe de taux construite par les entités d'assurance du Groupe.

Cette courbe s'appuie sur une méthodologie ascendante (« bottom-up »), qui somme une composante sans risque liquide et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Conformément à la norme IFRS 17, la courbe ainsi obtenue cadre avec les prix de marché observables, tout en excluant les effets des facteurs n'influençant pas les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance, notamment le risque de crédit.

Le Groupe ajuste, pour chaque périmètre, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour tenir compte de l'incertitude de ces flux. Il s'agit de l'ajustement pour risque non financier (« Risk Adjustment – RA »). Cet ajustement est calculé de manière explicite et dissociée des flux de trésorerie futurs associés, au sein de modèles de calculs dédiés. La mesure du risque calculée est dite « à l'ultime », prenant en compte l'incertitude engendrée sur la durée de vie totale des flux de trésorerie futurs.

Le Groupe a opté une approche dite « quantile », calculant directement l'incertitude sur les flux futurs à partir d'une mesure de risque et d'un niveau de confiance.

Les contrats d'assurance avec un élément de participation discrétionnaire sont obligatoirement évalués selon l'approche dite *« Variable Fee » (VFA).* Ils se définissent comme des contrats d'assurances pour lesquels :
- les conditions contractuelles prévoient que l'assuré perçoit une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement identifiés,
- l'entité paie à l'assuré, une part substantielle du rendement résultant de la juste valeur des éléments sous-jacents,
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des sommes payées à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Pour ces contrats, la marge contractuelle de services est principalement ajustée de la part revenant à l'entité, sur la juste valeur des actifs sous-jacents (assimilable au revenu de l'assureur).

Les contrats d'assurance-vie commercialisés relèvent en très grande majorité du modèle VFA. Il s'agit notamment des contrats d'épargne possédant une participation aux bénéfices discrétionnaire substantielle reversée aux assurés. Les actifs sous-jacents de ces contrats sont globalement identifiés de manière exhaustive et directe, au travers de cantons de gestion d'actifs spécifiques à ces contrats. Sur ce périmètre, le Groupe structure ses portefeuilles de contrats en cohérence avec les liens actifs-passifs sous-jacents. Cela se traduit par le regroupement des contrats adossés aux mêmes cantons de gestion d'actifs, et par l'application de l'exemption des cohortes annuelles selon les modalités adoptées par l'Union Européenne.

Enfin, la norme offre la possibilité d'opter pour une approche simplifiée, dite « *Premium Allocation Approach* » (modèle PAA), dès lors que :
- la période couverture des contrats s'assurance n'excède pas un an ou,
- l'évaluation de la couverture restante selon cette approche constitue une approximation raisonnable de l'évaluation qui aurait obtenue en appliquant l'approche générale des « building blocks».

Le Groupe opte pour l'approche simplifiée du modèle PAA pour l'ensemble de ses contrats annuels à tacite reconduction. Ce modèle PAA concerne donc la quasi-totalité des contrats du segment assurance de biens et responsabilités, ainsi qu'une partie des contrats de santé et de prévoyance.

En complément, le modèle général (GMM) sera appliqué sur les contrats à engagement pluriannuel de l'assureur, hors assurance-vie. Ce périmètre est constitué de contrats en assurance de personnes, en particulier les contrats de la branche assurance des emprunteurs et des contrats prévoyance (principalement les contrats Dépendance et les contrats Obsèques).

Lors de chaque période comptable, la marge sur services contractuels (CSM) est notamment ajustée du montant reconnu en produits des activités d'assurance. Ce montant est déterminé à partir de l'allocation des unités de couvertures propres à la période considérée, reflétant la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance sur la période ainsi que la duration de couverture restante.

Dans le cadre des contrats évalués selon le modèle général (GMM), le Groupe opte pour l'utilisation d'unités de couverture correspondant au capital assuré. Dans le cadre des contrats évalués selon le modèle VFA (« variable fee »), et pour refléter les particularités induites par la modélisation des flux de trésorerie futurs, le GACM opte pour une unité de couverture s'appuyant sur l'écoulement temporel des encours, et prenant en compte les évolutions temporelles futures attendues de la CSM.

Transition

La norme IFRS 17 entre en vigueur au 1er janvier 2023 et impose la publication de comptes comparatifs sur l'exercice 2022.

La norme IFRS 17 doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère impraticable, auquel cas deux options sont possibles :
- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coûts ou efforts excessifs pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;
- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

L'enjeu de cette transition est de déterminer le montant de marge pour services contractuelle (CSM) à comptabiliser pour chaque groupe de contrats. La CSM est un passif d'assurance s'établissant par récurrence, ce qui justifie l'utilisation d'une approche rétrospective.

L'approche rétrospective complète s'est avérée impraticable sur l'ensemble des portefeuilles de contrats modélisés selon le modèle général ou VFA.
Le Groupe a donc mis en œuvre en priorité l'approche rétrospective modifiée, qui apporte une estimation pertinente du montant de CSM à la transition, sans déploiement de coûts ou efforts excessifs. Cette approche rétrospective modifiée est appliquée à compter de l'exercice 2012, à partir duquel des informations raisonnables et justifiées sont disponibles pour les contrats du Groupe.

Pour les portefeuilles de contrats participatifs directs auxquels est appliquée l'exemption sur les cohortes annuelles, un unique groupe de contrat est constitué lors de l'approche rétrospective modifiée. Pour les autres portefeuilles, qui ne sont pas concernés par l'exemption sur les cohortes annuelles, un découpage par cohortes annuelles est effectué.

Enfin, l'approche dite en juste valeur est appliquée aux contrats les plus anciens pour lesquels certaines informations raisonnables et justifiées ne sont pas disponibles, et sur des périmètres peu matériels.
Au titre de la transition au 1er janvier 2022, l'impact de première application d'IFRS 17 sur le ratio de CET 1 du Groupe est limité et d'environs 7 bp.

<u>Abandon de la comptabilité reflet IFRS 4</u>
Pour les contrats participatifs, la norme IFRS 4 prévoyait la comptabilité dite « reflet » (« shadow accounting ») des plus et moins-values latentes des actifs IAS 39 en adossement des engagements. Ce mécanisme consistait à comptabiliser une provision pour participation aux bénéfices différée représentant la quote-part de ces plus ou moins-values qui revenaient implicitement aux assurés au travers des clauses contractuelles ou de la politique de distribution ; cette provision s'ajoutait à la provision mathématique des comptes sociaux lorsque les actifs en adossement étaient en situation de plus-value latente. Une provision pour participation aux bénéfices différée active était constituée lorsque les actifs en adossement étaient en situation de moins-value latente.

Avec IFRS 17, ces reversements futurs aux contrats (positifs ou négatifs) seront déjà modélisés dans la provision IFRS 17 qui actualise les flux de prestations futurs au taux courant.

Par conséquent, la comptabilité reflet des plus-values latentes disparait avec IFRS 17. Les provisions pour participations aux bénéfices différées correspondantes des comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2021 sont retraitées en réserves consolidées à la date de transition au 1er janvier 2022.

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux de mise en œuvre opérationnelle des dispositions d'IFRS 17 selon les axes suivants :
- validation auprès des commissaires aux comptes de la méthodologie normative IFRS 17 ;
- mise à jour du système et des principes comptables au regard des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9, ainsi que du processus de production des comptes IFRS du périmètre concerné ;
- Production et comptabilisation de la transition et des bilans pro-forma pour l'année 2022 en *parallel run*
- adaptation de la communication financière au niveau de conglomérat, notamment en lien avec la recommandation ANC 2022-01 du 8 avril 2022 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

<u>Interactions entre IFRS 17 et IFRS 9</u>
Afin d'éviter les non concordances comptables lors de la première application d'IFRS 9 et d'IFRS 17, le Groupe a retenu les options suivantes :
- Application d'IFRS 9 au 1er janvier 2023 avec présentation d'un comparatif au titre de l'exercice 2022, en cohérence avec la présentation obligatoire d'un comparatif 2022 pour la première application de la norme IFRS 17. Les dates de transition pour le passage aux normes IFRS 9 et IFRS 17 sont donc alignées au 1er janvier 2022.
- Le Groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » (« overlay ») pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9. Cette option garantit que l'impact sur les capitaux propres à la date de transition au 1er janvier 2022 sera homogène entre l'actif en IFRS 9 et le passif en IFRS 17.
- Le Groupe a retenu l'option OCI d'IFRS 17 pour la réévaluation au taux courant de ses passifs d'assurance relevant du modèle général (GMM) et du modèle simplifié (PAA), de façon cohérente avec le choix du modèle de gestion en juste valeur par OCI pour les actifs obligataires SPPI en adossement de ces portefeuilles. Ainsi, les variations du taux de marché impacteront de

façon cohérente l'actif et le passif par la contrepartie des capitaux propres OCI.
- L'option OCI a également été retenue pour la réévaluation des passifs du modèle VFA, en face des réévaluations des actifs comptabilisées par OCI en adossement (principalement les obligations répondant au critère SPPI). Les variations des capitaux propres OCI IFRS9 seront donc compensées par des variations symétriques du poste OCI IFRS17, pour un impact nul en capitaux propres.

Ces différentes options permettent d'éliminer au mieux les non-concordances comptables entre les schémas de comptabilisation des variations de valeur du passif IFRS 17 et de l'actif IFRS 9 en adossement lorsque le taux de marché varie, et réduisent la volatilité du résultat IFRS 17.

- **Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables**

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

- **Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable**

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

- **Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction**

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de l'application de cet amendement qui sera d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er janvier 2023.

- **Amendement à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative**

Il s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (cas des actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 ou choix de l'entité d'opter à l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9).

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (*classification overlay*).

Note 7 : Evénements postérieurs à la clôture

Le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du prix des matières, une forte inflation et le resserrement des politiques monétaires. En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les évènements de faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires.
Les expositions du Groupe sur SVB, UBS et Crédit Suisse restent peu significatives à l'échelle du groupe.

Dans ce contexte, le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Le Groupe a maintenu sa politique de provisionnement prudente. Il tient du contexte macroéconomique qui pourrait entrainer une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de couverture des pertes de crédit attendues, déjà fortement accrue pendant la crise sanitaire. La persistance des tensions sur les marchés financiers pourrait entrainer une moindre valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés).

Sa solidité financière lui permet en effet de faire face à cette situation, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent (au 31/12/2022, ratio de solvabilité global = 21.32 % (exigence SREP = 12,75 %, coussins et P2R inclus), ratio de levier = 6,67 %, (seuil réglementaire CRR2 : 3 %) et du ratio de liquidité (150,6 %, seuil règlementaire : 100 %). Pour rappel, le buffer de liquidité était de 162.13 Mds € à fin décembre ; il s'élève à 162,9 Mds€ à fin février.

II/ Données chiffrées

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 0 : périmètre – implantations et Activités par pays

0a – Composition du périmètre

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2022			31.12.2021			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
A. Banque de détail								
Entité consolidante								
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédération Nationale du CMAR	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Alliance Fédérale								
- Vocation Générale **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	y compris CMNE rattaché au 01/01/2022
- Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN **	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Alliance Fédérale * **								
Bail Actea	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Bail Actea Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Bancas	France	-	-		50,00	50,00	MEE	Cession hors groupe
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33	35,33	MEE	35,33	35,33	MEE	
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	-	-		100,00	100,00	IG	Fusion
Beobank Belgique	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BKCP Immo It SCRL	Belgique	-	-		97,25	97,25	IG	Liquidation
CCLS Leasing Solutions	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Est	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale du CIC)	Monaco	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Nord Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Sud Ouest	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE Grand Paris	France	-	-		100,00	100,00	IG	Liquidation
Crédit Mutuel Asset Management	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Factoring	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Gestion	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	PAYS-BAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2022			31.12.2021			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Belgique	Belgique	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis France	France	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis Italie	Italie	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100,00	79,99	IG	100,00	80,00	IG	
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Creatis	France	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Cumul sci	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FactoFrance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100,00	100,00	IG				Première consolidation
FCT FactoFrance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FLOA	France	-	-		50,00	50,00	MEE	Cession hors groupe
Gesteurop	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GIE CMN Prestations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Immobilière BCL Lille	France	55,00	55,00	IG	55,00	55,00	IG	
LFP Multi Alpha	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
L'Immobilière du CMN	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LYF SA	France	43,75	43,75	MEE	43,75	43,75	MEE	
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Monabanq	France	100,00	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
Paysurf	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 1	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 2	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 3	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location	France	-	-	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location 2	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI RICHEBE INKERMAN	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SFINE Bureaux	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SFINE Propriété à vie	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Foncière & Immobilière Nord Europe	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
TARGO Factoring Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
TARGO Leasing Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank AG	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank Espagne	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Versicherungsvermittlung Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG				Création 2022
Transactimmo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI La Tréflière	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
Arkéa	France	85,75	85,75	IG	85,75	85,75	IG	
Arkéa Banking Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Crédit Bail	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Direct Bank	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,99	IG	
Arkéa Foncière	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Home Loans SFH	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Public Sector SCF	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa SCD	France	99,93	99,92	IG	100,00	100,00	IG	
Budget Insight	France	-	-	IG	100,00	100,00	IG	Cession hors groupe
Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole	France	94,83	94,83	IG	94,83	94,83	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Bank (succursale belge de Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque)	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT Collectivités	France	57,76	57,76	IG	57,76	57,76	IG	
Fédéral Equipements	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Service	France	99,37	99,35	IG	99,68	99,67	IG	
Financo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GICM	France	100,00	99,35	IG	100,00	99,67	IG	
Izimmo	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Keytrade Bank (succursale de Arkéa Direct Bank)	Belgique	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Keytrade Bank Luxembourg SA	Luxembourg	-	-	IG	100,00	99,99	IG	Cession hors groupe
LA COMPAGNIE FRANCAISE DES SUCCESSIONS	France	32,60	32,60	MEE	32,60	32,60	MEE	
LEETCHI SA	France	-	-		100,00	100,00	IG	Déconsolidation
MANGOPAY SA	Luxembourg	-	-		100,00	100,00	IG	Déconsolidation
Monext	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nextalk	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nouvelle vague	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Novelia	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Procapital	France/Belgique	99,98	99,97	IG	99,98	99,97	IG	
Pumpkin	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Civile Immobilière Interfédérale	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Strateo (succursale d'Arkéa Direct Bank)	Suisse	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
VIVIENNE INVESTISSEMENT	France	-	-	MEE	34,00	34,00	MEE	Cession hors groupe
YOMONI	France	34,20	34,20	MEE	34,20	34,20	MEE	
CMO ***								
SCI Merlet Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Union Immobiliere Ocean SCI	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Volney Assurances (ex. Acman)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Volney Bocage	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Zephyr Home Loans FCT	France	-	-	IG	100,00	100,00	IG	Cessation d'activité
Zephyr Home Loans FCT II	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
B. Banque grandes entreprises / banque d'investissement								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
CIC Capital Canada Inc	Canada	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Capital Deutschland Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Conseil	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2022			31.12.2021			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Cigogne Management	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Capital	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Equity	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Innovation	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Partenariat	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Satellite	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Siparex XAnge Venture	France	-	-	MEE	23,85	23,85	MEE	Cession hors groupe
CM Arkéa ***								
Arkéa Capital Investissement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Capital Partenaire	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO ***								
Océan Participations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Volney Développement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
C. Gestion d'actifs et banque privée								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque de Luxembourg Investments SA	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique (BT)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Private Debt	France	100,00	100,00	IG				Première consolidation
CIC Suisse	Suisse	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Mutuel Investment Managers	France	100,00	100,00	IG				Première consolidation
Crédit Mutuel Investment Managers Luxembourg (succursale CMIM)	Luxembourg	100,00	100,00	IG				Première consolidation
Dubly Transatlantique Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Cholet	France	33,73	33,73	MEE	33,73	33,73	MEE	
Groupe la Française	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Inflection Point by La Française	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française AM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française AM Finance Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Francaise AM Finance Services Italian branch (succursale de La Française AM Finance Services)	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Francaise AM Finance Services Luxembourg branch (succursale de La Française AM Finance Services)	Luxembourg	100,00	100,00	IG				Première consolidation
La Francaise AM Finance Services Succursal en Espana (succursale de La Française AM Finance Services)	Espagne	100,00	100,00	IG				Première consolidation
La Française Systematic Asset Management GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française AM Iberia	Espagne	-	-	-	100,00	100,00	IG	Absorption
La Française Group KOREA	Corée du Sud	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Group SINGAPORE	Singapour	100,00	100,00	IG				Création 2022
La Française GROUP UK Finance Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française GROUP UK Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners International investments	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners international Lux sarl	Luxembourg	100,00	100,00	IG	91,00	91,00	IG	
La Française Real Estate Managers Germany (ex LF REPI UK German Branch) (succursale de La Française GROUP UK Ltd)	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities Limited	États-Unis d'Amérique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Forum Securities UK Ltd	Royaume-Uni	-	-		100,00	100,00	IG	Liquidation
La Française Forum Securities SG PTE Limited	Singapour	-	-		100,00	100,00	IG	Liquidation
La Française Real Estate Managers	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Française Real Estate Partners Limited	Royaume-Uni	-	-		100,00	100,00	IG	Liquidation
New Alpha Asset Management	France	49,88	49,88	IG	48,13	48,05	IG	
PU Retail Luxembourg Management Compagny sarl	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
Arkéa Capital	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Real Estate	France	69,98	69,98	IG	71,40	71,40	IG	
Arkéa REIM	France	69,98	69,98	IG	71,40	71,40	IG	
Federal Finance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Finance Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Schelcher Prince Gestion	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
D. Multisecteurs								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis d'Amérique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
E. Sociétés d'assurance								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
ACM Capital	France	100,00	100,00	IG				Première consolidation
ACM GIE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM IARD	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Services	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM VIE SA	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Agrupació serveis administratius	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
AMDIF	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95,22	95,22	IG	95,22	95,22	IG	
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00	30,00	MEE	30,00	30,00	MEE	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2022			31.12.2021			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Atlantis Asesores SL	Espagne	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG	
Atlantis vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88,06	88,06	IG	88,06	88,06	IG	
Foncière Massena	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GACM España	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GACM Seguros, compañía de seguros y reaseguros, SAU	espagne				100,00	100,00	IG	
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ICM Life	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
MTRL	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
North Europe Life Belgium	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Partners	Belgique	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ACM COURTAGE (ex Procourtage)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI ACM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Cotentin	France	64,68	64,68	IG	64,68	64,68	IG	
SCI Provence Bureaux	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Rue de Londres	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Saint Augustin	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Tombe Issoire	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Serenis Assurances	France	99,96	99,96	IG	99,77	99,77	IG	
Targopensiones, entitad gestora de fondos de pensiones, S.A	Espagne	100,00	95,22	IG	100,00	95,22	IG	
CM Arkéa ***								
Suravenir	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Suravenir Assurances	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
F. Autres								
Crédit Mutuel Alliance Fédérale ***								
2A	France	-	-		39,67	39,67	MEE	Cession hors groupe
Actéa Environnement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Actimut	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100,00	98,70	IG	100,00	98,70	IG	
Alsacienne de Portage des DNA	France	100,00	98,70	IG	100,00	98,70	IG	
Centre de Conseil et de Service	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Participations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cofidis Group (ex Cofidis Participations)	France	79,99	79,99	IG	79,99	79,99	IG	
EBRA EVENTS	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EBRA Medias Alsace	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Ebra Medias Lorraine Franche Comté	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Ebra Production	France	100,00	99,03	IG	100,00	99,03	IG	
EBRA Services	France	100,00	99,99	IG	100,00	100,00	IG	
EIP	France	100,00	99,43	IG	100,00	99,43	IG	
Est Bourgogne Médias	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
EBRAS Studio (ex Est info TV)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro Automatic Cash	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro Protection Surveillance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro-Information	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro-Information Développement	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Le Dauphiné Libéré	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
France Régie	Espagne	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2022			31.12.2021			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
GEIE Synergie	France	89,00	89,00	IG	89,00	89,00	IG	
EBRA Medias Rhone-Alpes PACA (ex Groupe Dauphiné Media)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Progrès	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,99	IG	
Journal de la Haute Marne	France	100,00	98,70	IG	100,00	98,70	IG	
Humanoid	France	99,99	79,99	IG	100,00	79,99	IG	
La Liberté de l'Est	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
La Tribune	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Le Républicain Lorrain	France	50,00	49,98	MEE	50,00	49,98	MEE	
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	100,00	71,28	IG				Acquisition Hors Groupe
EBRA Editions (ex Les Editions du Quotidien)	France	97,13	97,09	IG	97,13	97,09	IG	
L'Est Républicain	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Lumedia	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LYF SAS	France	98,70	98,70	IG	98,70	98,70	IG	
Madmoizelle	France	99,96	99,96	IG	99,96	99,96	IG	
Mediaportage	Luxembourg	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Mutuelles investissement	France	49,95	49,95	MEE	49,07	49,07	MEE	
NEWCO04	France	100,00	71,28	IG				Acquisition Hors Groupe
Newtown Square	France	100,00	71,28	IG	100,00	99,88	IG	
Nord Europe Participations et Investissements	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
ODDITY H.	France	68,25	68,25	IG	100,00	100,00	IG	
Presstic	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EBRA Medias Bougogne Rhone-Alpes (ex Publiprint Province n°1)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes (ex Presse Diffusion)	France	71,28	71,28	IG				Acquisition Hors Groupe
Protection 24	France	100,00	71,28	IG				Acquisition Hors Groupe
EBRA Info (ex AGIR)	France	-	-		100,00	89,00	IG	Fusion
SAP Alsace	France	99,88	99,88	IG	99,88	99,88	IG	
SCI Centre Gare	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Le Progrès Confluence	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
EBAR (ex Société d'Investissements Médias (SIM))	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société d'Edition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société de services fiduciaires (2SF)	France	33,33	33,33	MEE				Première consolidation
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Technology GmbH (succursale de Targo Technology GmbH)	Allemagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa ***								
ARKEA BOURSE RETAIL	France	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Bellatrix	France	42,27	42,27	MEE				Acquisition hors-groupe
NEW PORT	France	-	-		29,89	29,89	MEE	
SMSPG	France	-	-		100,00	100,00	IG	Fusion
CMMABN ***								
SAS Helloasso	France	95,39	95,39	IG	89,53	89,53	IG	
SAS Volney Habitat	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI VOLNEY CHAPTAL	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI VOLNEY PATRIMOINE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI VOLNEY SAINTE ANNE	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
*** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.*
**** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.*

Entités consolidées par consolidation simplifiée dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10

OPCVM, SCPI et OPCI consolidés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10	Pays d'implantation	2022		2021	
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
CM Arkéa					
AIS Mandarine Active	France	80,6 %	80,6 %	80,6 %	80,6 %
AIS Mandarine Entrepreneurs	France	83,3 %	83,3 %	83,2 %	83,2 %
AIS Mandarine Global Transition (1)	France	98,7 %	98,7 %		
AIS Mandarine Multi-Assets	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
AIS Protect (1)	France	84,3 %	84,3 %	85,5 %	85,5 %
Arkea Capital 1	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Arkea Capital 2 (5)	France			38,5 %	38,5 %
Autofocus Croissance Décembre 2019	France	95,0 %	95,0 %	95,1 %	95,1 %
Autofocus Croissance Juillet 2019 (3)	France			99,2 %	99,2 %
Autofocus Esg Decembre 2020	France	87,9 %	87,9 %	88,0 %	88,0 %
Autofocus Esg Février 2021 (1)	France	98,4 %	98,4 %		
Autofocus Esg Juillet 2020 (3)	France			99,0 %	99,0 %
Autofocus Esg Juillet 2021 (1)	France	98,3 %	98,3 %		
Autofocus Low Carbon (1)	France	99,0 %	99,0 %		
Autofocus Low Carbon Decembre 2021 (1)	France	95,2 %	95,2 %		
Autofocus Rendement Avril 2020	France	99,7 %	99,7 %	99,7 %	99,7 %
Autofocus Rendement Fevrier 2020	France	98,0 %	98,0 %	98,2 %	98,2 %
Autofocus Rendement Mars 2019 (3)	France			99,1 %	99,1 %
Brehat (7)	France			20,7 %	20,7 %
Breizh Armor Capital	France	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %
Chabrieres Rendement Esg (1)	France	33,6 %	33,6 %		
Diapazen Climat Septembre 2016	France	97,3 %	97,3 %	97,6 %	97,6 %
FCPR Breizh Ma Bro	France	67,1 %	67,1 %	77,2 %	77,2 %
FCPR Eiffel Infrastructures Vertes (1)	France	80,1 %	80,1 %		
FCT Ardian Suravenir Private Debt	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FCT Merius Suravenir	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FCT Obligation Baux Ac 2019 (3)	France			100,0 %	100,0 %
FCT Pytheas 01/2023 (1)	France	99,5 %	99,5 %		
FCT Pytheas 56 (3)	France			88,6 %	88,6 %
FCT Pytheas Baux Reg 2018	France	96,8 %	96,8 %	100,0 %	100,0 %
FCT Residential Dutch Mortgage Fund Largo D	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FCT Scor Suravenir Euro Loans	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FCT SP Eurocreances	France	43,4 %	43,4 %	43,4 %	43,4 %
FCT SPG Dette Privee	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FCT Suravenir Conso Fund	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FCT Sur Priv Debt I	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FCT Sur Priv Debt Ii	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FCT Tikehau Spd Iii	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Federal Ambition Climat	France	99,2 %	99,2 %	99,3 %	99,3 %
Federal Capital Investissement	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Federal Conviction Grande Asie (6)	France			99,8 %	99,8 %
Federal Conviction Green Bonds	France	49,3 %	49,3 %	46,3 %	46,3 %
Federal Indiciel Apal (Ex Federal Apal)	France	74,5 %	74,5 %	72,1 %	72,1 %
Federal Indiciel Japon	France	77,3 %	77,3 %	77,7 %	77,7 %
Federal Indiciel Us	France	62,7 %	62,7 %	60,7 %	60,7 %
Federal Multi Actions Europe	France	74,4 %	74,4 %	75,1 %	75,1 %
Federal Multi L/S	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Federal Multi Or Et Matieres Premieres	France	90,7 %	90,7 %	90,0 %	90,0 %
Federal Multi Patrimoine	France	99,3 %	99,3 %	99,4 %	99,4 %
Federal Optimal Gestion Privée Esg	France	88,7 %	88,7 %	88,6 %	88,6 %
Federal Support Court Terme Esg	France	36,9 %	36,9 %	39,9 %	39,9 %
Federal Transition Emploi (1)	France	52,4 %	52,4 %		
Federal Transition Equilibre (Ex Federal Opportunite Equilibre Esg)	France	80,2 %	80,2 %	83,0 %	83,0 %
Federal Transition Modere (Ex Federal Opportunite Modere Esg)	France	50,2 %	50,2 %	56,4 %	56,4 %
Federal Transition Oxygene (Ex Federal Oxygene)	France	95,3 %	95,3 %	94,7 %	94,7 %
Federal Transition Territoires (Ex Federal Impact Territoires)	France	39,3 %	39,3 %	45,0 %	45,0 %
Federal Transition Tonique (Ex Federal Opportunite Tonique Esg)	France	99,1 %	99,1 %	99,1 %	99,1 %
Flexpertise	France	74,3 %	74,3 %	74,6 %	74,6 %
FPS Suravenir Actions Internationales Protect	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FPS Suravenir Actions Low Vol	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FPS Suravenir Actions Mid Caps	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FPS Suravenir Actions Protect	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FPS Suravenir Overlay Low Vol Actions	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
FPS Ubs Archmore Infrastructure Debt Platform Ii	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Mandarine Equity Income	France	93,0 %	93,0 %	97,4 %	97,4 %
OPCI Club France Retail	France	46,3 %	46,3 %	46,3 %	46,3 %
OPCI Preim Defense 2	France	39,2 %	39,2 %	37,5 %	37,5 %
OPCI Preim Euros	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
OPCI Preim Euros 2	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
OPCI Preimium	France	82,2 %	82,2 %	67,1 %	67,1 %
OPCI Tikehau Ret Pro	France	39,3 %	39,3 %	39,3 %	39,3 %
Ouessant	France	60,1 %	60,1 %	44,3 %	44,3 %
Primo Elite (Flex)	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
S.C.I Progres Pierre	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
S.C.I Surav Pierre	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
SC Meilleurimmo (1)	France	64,5 %	64,5 %		
SC Novaxia R	France	53,9 %	53,9 %	58,2 %	58,2 %
SC Novaxia Vista (1)	France	41,7 %	41,7 %		
SC Pythagore	France	34,9 %	34,9 %	46,4 %	46,4 %
Schelcher Convertibles Esg (Ex Sp Convertibles)	France	20,6 %	20,6 %	22,5 %	22,5 %
Schelcher Convertibles Mid Cap Esg (Ex Sp Convertibles Mid Cap Esg)	France	33,1 %	33,1 %	32,9 %	32,9 %
Schelcher Global High Yield (Ex Sp Haut Rendement)	France	32,5 %	32,5 %	40,2 %	40,2 %
Schelcher Ivo Global Yield 2024	France	46,8 %	46,8 %	47,4 %	47,4 %
Schelcher Mutli Asset (Ex Sp Croissance)	France	86,6 %	86,6 %	92,2 %	92,2 %
Schelcher Optimal Income Esg (Ex Sp Opportunites Europeennes)	France	21,2 %	21,2 %	30,6 %	30,6 %
SCI Cloverhome	France	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %
SCI Le Vinci Holding	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
SCI Pr2 Preim Ret 2	France	38,0 %	38,0 %	38,0 %	38,0 %
SCI Silver Avenir	France	90,4 %	90,4 %	90,4 %	90,4 %
SCI Territoires Avenir (1)	France	100,0 %	100,0 %		
SCI Usufruimmo	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
SCI Usufruimmo 2028 (1)	France	100,0 %	100,0 %		
SCPI Log In (1)	France	55,2 %	55,2 %		
SCPI Remake Live (1)	France	78,3 %	78,3 %		
Suravenir Initiative Actions	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Synergie Finance Investissement	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
We Positive Invest	France	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

(1) Sociétés consolidées pour la première fois en 2022. (2) Cession. (3) Liquidation. (4) TUP. (5) Dilution. (6) Fusion. (7) Sortie de périmètre de la société de gestion.

0b – Implantations et activités par pays

Les activités Banque de détail, Assurances, Banque grandes entreprises/Banque de financement et Gestion d'actifs/Banque privée en France représentent 79 % du PNB du groupe Crédit Mutuel. Depuis 2008, le groupe a souhaité développer de manière maitrisée, son activité à l'international, se dotant ainsi d'un deuxième voire troisième marché domestique. Ainsi, ses principales filiales constituées de banque de réseaux ont été acquises principalement en Belgique, en Allemagne et en Espagne. D'autres filiales ou succursales ont notamment été créées afin d'accompagner l'internationalisation d'entreprises clientes.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs
Allemagne	1 738	631	- 174	2	- 122	5479
Belgique	553	166	- 24	0	- 71	1 926
Canada	43	39	- 1	- 5	0	8
Espagne	367	24	- 2	0	- 25	2 100
États-Unis d'Amerique	108	81	- 11	- 3	- 15	92
France	16 558	7 375	- 1 317	- 112	- 2 585	70 562
Hong-Kong	14	10	- 1	0	- 1	19
Hongrie	37	1	0	0	- 6	353
Italie	123	13	0	0	- 6	338
Luxembourg	363	158	- 16	- 5	- 39	1 076
Monaco	10	6	- 2	0	0	18
Pays-Bas	1	1	0	0	0	1
Pologne	6	- 4	0	0	- 1	89
Portugal	203	103	- 28	0	- 8	698
Republique de Corée	2	1	0	0	0	2
Republique Tchèque	13	- 1	0	0	- 2	162
Royaume-Uni	63	48	- 8	0	- 5	83
Saint Martin (partie Neerlandaise)	0	0	0	0	0	0
Singapour	78	54	- 6	- 1	- 7	136
Slovaquie	9	- 1	0	0	- 1	78
Suisse	204	57	- 6	0	- 14	416
Tunisie	0	25	0	0	0	0
TOTAL	**20 492**	**8 786**	**- 1 598**	**- 124**	**- 2 910**	**83 636**

1. Notes relatives au bilan

Note 1 – Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31.12.2022	31.12.2021
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	140 662	155 513
dont réserves obligatoires	3 512	3 602
Caisse	1 539	1 632
Total	**142 201**	**157 145**
Banques centrales – passif	**44**	**605**

Note 2 – Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	64 732	62 191
Prêts et créances sur la clientèle	612 441	564 925
Titres au coût amorti	4 909	4 684
Total	**682 082**	**631 800**

2a – Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
. Créances saines (S1/S2)	63 623	61 517
Comptes réseau Crédit Mutuel [1]	51 398	46 649
Autres comptes ordinaires	4 147	4 586
Prêts	502	2 173
Autres créances	4 670	4 982
Pensions	2 906	3 127
. Créances rattachées	1 119	679
. Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 10	- 5
Total	**64 732**	**62 191**

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

2b – Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Créances saines (S1/S2)	586 517	541 001
. Créances commerciales	18 359	16 083
. Autres concours à la clientèle	567 161	524 098
- crédits à l'habitat	317 759	295 793
- autres concours et créances diverses (1)	248 120	227 131
- pensions	1 282	1 174
. Créances rattachées	997	820
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	14 283	13 822
Créances brutes	**600 800**	**554 823**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 3 792	- 3 746
Autres dépréciations (S3)	- 6 935	- 7 077
Sous total I	**590 073**	**544 000**
Location financement (investissement net)	22 036	20 728
. Mobilier	15 559	14 637
. Immobilier	6 477	6 091
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	781	602
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 220	- 187
Autres dépréciations (S3)	- 229	- 218
Sous total II	**22 368**	**20 925**
Total	**612 441**	**564 925**
dont prêts subordonnés	12	13

(1) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (267 M€) et Fonds de garantie des dépôts (331 M€), qui constituent eux-mêmes des passifs éventuels.

Au 31.12.2022, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe s'élèvent à de 13 557 M€. Sur les 23.5 Mds€ produits, 77,2 % qui ont fait l'objet d'une prorogation pour une durée moyenne de 4,5 années et 23,7 % ont été remboursés totalement (19,5 %) ou partiellement (4,2 %). Les encours déclassés en statut 3 sont limités.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dûs. Au 31 décembre 2022, leur montant de dépréciation est non significatif.

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2022
Valeur brute comptable	21 330	4 623	- 3 179	42	22 816
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 405	- 209	162	3	- 449
Valeur nette comptable	**20 925**	**4 414**	**- 3 017**	**45**	**22 367**

2c -Titres au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
.Titres	4 959	4 752
- Effets publics	2 560	2 177
- Obligations et autres titres de dettes	2 399	2 575
. Cotés	1 249	971
. Non cotés	1 150	1 604
. Créances rattachées	16	15
Total brut	**4 975**	**4 767**
dont actifs dépréciés (S3)	93	110
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2	- 2
Autres dépréciations (S3)	- 64	- 81
Total net	**4 909**	**4 684**

NOTE 3 – Passifs financiers au coût amorti

3a – Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	31.12.2022	31.12.2021
Banques centrales	**44**	**605**
Dettes envers les établissements de crédit	**75 368**	**83 934**
Autres comptes ordinaires	2 610	3 574
Emprunts	17 832	18 239
Autres dettes	5 398	3 147
Pensions	49 605	59 014
Dettes rattachées	- 77	- 40

Au 31.12.2022, GCM participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 42,6 Mds€ (contre 54 Mds€ au 31.12.2021).

3b – Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
. Comptes d'épargne à régime spécial	224 815	212 560
- à vue	166 598	153 614
- à terme	58 217	58 946
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	372	219
Sous-total	**225 187**	**212 779**
. Comptes à vue	273 071	275 614
. Comptes et emprunts à terme	67 111	58 996
. Pensions	12	14
. Dettes rattachées	292	201
. Autres dettes	195	56
Sous-total	**340 681**	**334 881**
Total	**565 868**	**547 660**

3c - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Bons de caisse	172	179
TMI & TCN	64 818	56 509
Emprunts obligataires	82 370	74 877
Titres seniors non préférés	10 826	9 574
Dettes rattachées	883	586
Total	**159 069**	**141 725**

3d - Dettes subordonnées au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes subordonnées	10 248	9 928
Emprunts participatifs	27	27
Dettes subordonnées à durée indéterminée	687	1 248
Dettes rattachées	165	138
TOTAL	**11 129**	**11 343**

Principales dettes subordonnées

En millions d'euros	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-14	120	120	juin-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai-14	1 000	975	mai-24
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	septembre-15	1 000	941	septembre-25
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-16	1 000	917	mars-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	septembre-16	300	300	septembre-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-16	700	628	novembre-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-17	500	452	mars-27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-17	500	447	novembre-27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai-18	500	448	mai-28
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	juin-19	1 000	1 000	juin-29
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-21	750	576	novembre-31
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	juin-22	1 250	1 175	juin-32
Crédit Industriel et Commercial	Participatif	mai-85	137	8	(1)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	novembre-04	66	66	indéterminée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	décembre-04	436	419	indéterminée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	février-05	92	92	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	TSSDI	juillet-04	93	91	Indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	juin-16	500	499	juin-26
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	février-17	500	498	février-29
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	octobre-17	500	498	octobre-29
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	mars-19	750	746	mars-31

(1) - Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

NOTE 4 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

4a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2022	31.12.2021
. Effets publics	13 574	15 251
. Obligations et autres titres de dettes	27 603	26 199
- Cotés	25 954	24 888
- Non cotés	1 649	1 311
. Créances rattachées	219	160
Sous-total brut titres de dettes	**41 396**	**41 610**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 23	- 26
Sous-total net titres de dettes	**41 373**	**41 584**
Sous-total brut prêts et créances	**0**	**0**
Sous-total net prêts et créances	**0**	**0**
Actions et autres instruments de capitaux propres	339	325
- Cotés	98	105
- Non cotés	241	220
Titres immobilisés	1 108	923
- Titres de participations	583	467
- Autres titres détenus à long terme	465	399
- Parts dans les entreprises liées	60	56
Créances rattachées	1	1
Sous-total instruments de capitaux propres	**1 448**	**1 249**
TOTAL	**42 821**	**42 833**
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	163	313
Dont titres de participation cotés.	126	120

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

Les cessions d'instruments de capitaux propres s'élèvent à un montant de 323 M€ sur l'exercice.

4b - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	< 20 %	709	1 458	637	328
Covivio (ex Foncière des Régions)	Coté	< 10 %	13 623	28 237	779	1 294
Covivio Hôtels (ex Foncière des Murs)	Coté	< 10 %	3 399	6 856	163	74
Desjardins (1)	Non coté	10 %	3 459	11 446	6 053	830
Bank of Africa (ex BMCE) (2)	Coté	< 30 %	29 499	345 058	14 607	2 849
Crédit Logement	Non coté	10 %	1 653	12 402	222	120
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 20 %	563	21 462	2	0

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2021.
(1) en millions de Dollars Canadiens.
(2) Bank of Africa (ex BMCE) n'est pas consolidée du fait de l'absence d'influence notable excercée par le Groupe. Ses titres sont par conséquent comptabilisés à la juste valeur par résultat. Chiffres exprimés en millions de Dirhams Marocains.

NOTE 5 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

5a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2021	Acquisition / production	Vente / remboursement	Modification des flux	Transfert[2]	Autres[1]	31.12.2022
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	62 196	27 490	- 27 415	0	0	2 471	64 742
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	62 194	26 978	- 27 411	0	38	2 469	64 268
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	2	512	- 4	0	- 38	2	474
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis (1)	576 155	221 680	- 172 598	981	- 1	- 2 601	623 616
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	514 628	211 451	- 153 491	16	- 2 123	- 2 167	568 313
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	47 105	8 754	- 14 933	374	- 759	- 301	40 240
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	13 787	1 400	- 3 925	498	2 911	- 132	14 539
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	635	75	- 249	93	- 30	- 1	523
Actifs financiers au coût amorti - titres	4 766	16 571	- 16 639	0	- 1	276	4 973
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	4 635	16 568	- 16 594	0	- 12	275	4 872
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	20	0	- 7	0	- 7	1	7
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	111	3	- 38	0	18	0	94
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	41 609	20 133	- 20 614	0	0	272	41 400
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	41 497	20 131	- 20 515	0	12	273	41 398
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	112	2	- 99	0	- 12	0	3
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	684 726	285 874	- 237 266	981	- 2	418	734 731

(1) comprend notamment les modifications de flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation.
(2) dont transfert de Buckets.

5b. Cadrage des dépréciations

	31.12.2021	Dotation[1]	Reprise[1]	Autres	31.12.2022
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	- 5	- 8	3	0	- 10
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 11 228	- 3 821	3 782	91	- 11 176
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 83	- 3	20	0	- 66
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 26	- 14	17	0	- 23
Total	**- 11 342**	**- 3 846**	**3 822**	**91**	**- 11 275**

IFRS 9	31.12.2021	Dotation[1]	Reprise[1]	Autres	31.12.2022
Prêts et créances Etablissements de crédit	**- 5**	**- 8**	**3**	**0**	**- 10**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 5	- 8	3	0	- 10
Prêts et créances clientèle	**- 11 228**	**- 3 821**	**3 782**	**91**	**- 11 176**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 516	- 804	433	12	- 1 875
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 2 416	- 1 162	1 422	19	- 2 137
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 7 192	- 1 846	1 893	60	- 7 085
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	- 104	- 9	34	0	- 79
Actifs financiers au coût amorti - titres	**- 83**	**- 3**	**20**	**0**	**- 66**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	- 1	0	0	- 2
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 1	0	0	0	- 1
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 81	- 3	20	0	- 64
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**- 26**	**- 14**	**17**	**0**	**- 23**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 22	- 11	11	0	- 22
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 4	- 2	6	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**- 11 342**	**- 3 846**	**3 822**	**91**	**- 11 275**

(1) dont transfert de Buckets.

	31.12.2020	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	- 5	- 2	2	0	- 5
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 11 655	- 2 936	3 392	- 29	- 11 228
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 189	- 25	138	- 7	- 83
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 26	- 18	17	1	- 26
Total	**- 11 875**	**- 2 981**	**3 549**	**- 35**	**- 11 342**

IFRS 9	31.12.2020	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2021
Prêts et créances Etablissements de crédit	**- 5**	**- 2**	**2**	**0**	**- 5**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 5	- 2	2	0	- 5
Prêts et créances clientèle	**- 11 655**	**- 2 936**	**3 392**	**- 29**	**- 11 228**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 400	- 543	396	31	- 1 516
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 2 257	- 836	716	- 39	- 2 416
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 7 891	- 1 542	2 264	- 22	- 7 191
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	- 107	- 15	17	1	- 104
Actifs financiers au coût amorti - titres	**- 189**	**- 25**	**138**	**- 7**	**- 83**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	0	1	0	- 1
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	- 1	0	0	- 1
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 187	- 24	137	- 7	- 81
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**- 26**	**- 18**	**17**	**1**	**- 26**
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 22	- 11	11	0	- 22
- pertes attendues à terminaison (S2)	- 3	- 7	6	0	- 4
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 1	0	0	1	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**- 11 875**	**- 2 981**	**3 549**	**- 35**	**- 11 342**

5c. Répartition des dépréciations

31.12.2022	Encours bruts***			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement*	S2	Dont ajustement*	S3	
Prêts et créances Etablissements de crédit	76 563	473	-	- 10	-	- 1	-	-	77 025
Prêts et créances clientèle	568 315	40 241	15 063	- 1 874	- 114	- 2 138	- 220	- 7 165	612 850
Actifs financiers au coût amorti - titres	5 835	8	93	- 2	-	- 1	-	- 64	5 870
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	40 471	3	-	- 22	- 2	-	-	-	40 451
Actifs financier en JVCP - Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	691 184	40 725	15 156	- 1 908	- 116	- 2 140	- 220	- 7 229	736 196

** Ajustement post-modèle.*

Pour rappel, au 31.12.2021, le Groupe avait comptabilisé des dépréciations complémentaires pour 881M€ dans le cadre de la crise du Covid-19.

NOTE 6 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

6a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2022				31.12.2021			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	**6 315**	**942**	**7 472**	**14 729**	**6 338**	**588**	**7 166**	**14 092**
- Effets publics	1 034	22	0	1 056	730	13	0	743
- Obligations et autres titres de dettes	4 550	920	1 388	6 858	4 875	575	1 389	6 839
. Cotés	*4 550*	*26*	*302*	*4 878*	*4 875*	*90*	*322*	*5 287*
. Non cotés	*0*	*894*	*1 086*	*1 980*	*0*	*485*	*1 067*	*1 552*
dont OPC	*0*	0	*1 135*	*1 135*	*0*	0	*1 086*	*1 086*
- Actions et autres instruments de capitaux propres	731	0	4 980	5 711	732	0	4 614	5 346
. Cotés	*731*	0	*1 063*	*1 794*	*732*	0	*1 185*	*1 917*
. Non cotés	*0*	0	*3 917*	*3 917*	*0*	0	*3 429*	*3 429*
- Titres immobilisés	0	0	1 104	1 104	0	0	1 163	1 163
. Titres de participations	0	0	*441*	*441*	0	0	*441*	*441*
. Autres titres détenus à long terme	0	0	*284*	*284*	0	0	*327*	*327*
. Parts dans les entreprises liées	0	0	*350*	*350*	0	0	*365*	*365*
. Autres titres immobilisés	0	0	*29*	*29*	0	0	*30*	*30*
Instruments dérivés	**7 537**	**0**	**0**	**7 537**	**4 195**	**0**	**0**	**4 195**
Prêts et créances	**9 435**	**12**	**14**	**9 461**	**6 597**	**12**	**14**	**6 623**
dont pensions (1)	*9 435*	*0*	0	*9 435*	*6 597*	*0*	0	*6 597*
Autres actifs classés à la JVPR	**88**	**0**	**0**	**88**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**23 375**	**954**	**7 486**	**31 815**	**17 129**	**600**	**7 180**	**24 909**

L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option s'élève à 1 103 millions d'euros sur l'exercice.

6b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2022	31.12.2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19 296	12 435
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1 378	1 057
TOTAL	**20 674**	**13 492**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2022	31.12.2021
Vente à découvert de titres	1 365	1 808
- Obligations et autres titres de dettes	646	921
- Actions et autres instruments de capitaux propres	719	887
Dettes représentatives des titres donnés en pension	9 698	6 483
Instruments dérivés de transaction	7 546	4 080
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	687	64
TOTAL	**19 296**	**12 435**

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	1 056	1 193	- 137	906	909	- 3
Dettes interbancaires	133	134	- 1	124	124	0
Dettes envers la clientèle	189	227	- 38	27	29	- 2
Total	**1 378**	**1 554**	**- 176**	**1 057**	**1 062**	**- 5**

6c - Analyse des instruments dérivés de transaction

Instruments dérivés de transaction	31.12.2022			31.12.2021		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	**188 824**	**5 348**	**5 329**	**258 080**	**3 084**	**3 029**
Swaps	90 652	3 699	4 631	87 097	2 790	2 712
Autres contrats fermes	53 697	0	0	46 578	0	0
Options et instruments conditionnels	44 475	1 649	698	124 405	294	317
Instrument de change	**155 082**	**1 924**	**1 916**	**152 805**	**852**	**773**
Swaps	102 623	45	144	105 875	52	80
Autres contrats fermes	14 634	1 565	1 459	13 761	663	562
Options et instruments conditionnels	37 825	314	313	33 169	137	131
Autres que taux et change	**23 265**	**266**	**302**	**18 408**	**260**	**278**
Swaps	7 040	50	110	7 086	69	108
Autres contrats fermes	9 923	100	85	7 863	132	122
Options et instruments conditionnels	6 302	116	107	3 459	59	48
Total	**367 171**	**7 538**	**7 547**	**429 293**	**4 196**	**4 080**

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les élements couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.
Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 7 - Couverture

7a - Instruments dérivés de couverture

Instruments dérivés de transaction	31.12.2022			31.12.2021		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge	316 200	9 818	7 113	254 011	2 271	2 886
Swaps	117 391	9 816	7 112	97 489	2 272	2 882
Autres contrats fermes	198 313	0	0	155 564	0	0
Options et instruments conditionnels	496	2	1	958	(1)	4
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	300	0	12
Swaps	0	0	0	300	0	12
Total	**316 200**	**9 818**	**7 113**	**254 311**	**2 271**	**2 898**

L'inefficacité globale constatée en résultat impacte négativement les comptes (- 38 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 22).

Échéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2022
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	13 093	34 027	157 478	111 602	316 200
Swaps	10 339	22 624	38 185	46 243	117 391
Autres contrats fermes	2 742	11 285	119 173	65 113	198 313
Options et instruments conditionnels	12	118	120	246	496
Total	**13 093**	**34 027**	**157 478**	**111 602**	**316 200**

7b - Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2022	31.12.2021
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
. d'actifs financiers	- 11 522	1 746
. de passifs financiers	- 1 897	466

7c - éléments couverts en *Fair Value Hedge*

Éléments couverts à l'Actif

	31.12.2022				31.12.2021			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	552	0	0	0	573	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	209 328	(6 774)	(395)	0	124 013	1 080	(33)	0
Titres au coût amorti	1 942	(135)	(207)	0	2 567	71	(51)	0
Actifs financiers à la JVCP	24 190	1 388	(345)	0	24 586	976	(60)	0
Total	**236 012**	**(5 521)**	**(947)**	**0**	**151 739**	**2 127**	**(144)**	**0**

Éléments couverts au Passif

	31.12.2022				31.12.2021			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Dettes représentées par un titre	82 620	3 088	(2 388)	0	76 784	1 491	(551)	0
Dettes envers les établissements de crédit	36 466	2 018	(10)	0	46 200	523	0	0
Dettes envers la clientèle	55 543	(37)	(24)	0	53 557	11	(4)	0
Total	**174 629**	**5 069**	**(2 422)**	**0**	**176 541**	**2 025**	**(555)**	**0**

L'inefficacité globale constatée en résultat impacte négativement les comptes (- 38 M€ comptabilisés dans le poste « Gains nets 'sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 22).

NOTE 8 - Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance (IAS 39)

8a - Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Actifs financiers			
Juste valeur par résultat	58 513	60 763	- 3,7 %
- Transaction	6	0	0,0 %
- Juste valeur sur option - titres de dettes	10 641	11 000	- 3,3 %
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	47 866	49 763	- 3,8 %
Disponibles à la vente	102 676	116 090	- 11,6 %
- Effets publics et valeurs assimilées	22 229	24 713	- 10,1 %
- Obligations et autres titres de dettes	58 718	67 885	- 13,5 %
- Actions et autres instruments de capitaux propres	19 010	20 845	- 8,8 %
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	2 719	2 647	2,7 %
Prêts et créances	7 495	6 417	16,8 %
Détenus jusqu'à l'échéance	5 333	6 346	- 16,0 %
Sous total actifs financiers	**174 017**	**189 616**	**- 8,2 %**
Immeubles de placement	**2 957**	**3 062**	**- 3,4 %**
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	**2 320**	**1 518**	**52,9 %**
Total	**179 294**	**194 196**	**- 7,7 %**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 4 322 millions d'euros au 31.12.2022.

8b - Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Vie	121 058	133 829	- 9,5 %
Non vie	6 196	5 954	4,1 %
Unités de compte	36 153	36 747	- 1,6 %
Autres	435	481	- 9,6 %
TOTAL	**163 842**	**177 011**	**- 7,4 %**
Dont participation aux bénéfices différée passive	8 555	21 908	- 61,0 %
Part des réassureurs dans les provisions techniques	582	539	8,0 %
Provisions techniques nettes	**161 694**	**176 472**	**- 8,4 %**
Passifs financiers			
Juste valeur par résultat	**6 796**	**6 567**	**3,5 %**
- Transaction	8	86	- 90,7 %
- Juste valeur sur option	6 788	6 481	4,7 %
Dettes envers les établissements de crédit	1 752	639	174,2 %
Dettes subordonnées	856	849	0,8 %
Sous-total	**9 404**	**8 055**	**16,7 %**
Autres passifs	**2 915**	**2 387**	**22,2 %**
Total Passifs financiers	**12 319**	**10 442**	**18,0 %**
Total Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	**176 161**	**187 453**	**- 6,0 %**

NOTE 9 – Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Juste valeur par capitaux propres	37 076	4 458	1 286	42 820
- Effets publics et valeurs assimilées	12 840	753	59	13 652
- Obligations et autres titres de dettes	24 012	3 703	6	27 721
- Actions et autres instruments de capitaux propres	98	2	239	339
- Participations et ATDLT	126	0	923	1 049
- Parts entreprises liées	0	0	59	59
Transaction / JVO /Autres	5 943	17 246	8 538	31 727
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 025	0	9	1 034
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	22	0	0	22
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	2 725	1 670	155	4 550
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	26	186	708	920
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	297	846	245	1 388
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	731	0	0	731
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	1 092	0	3 888	4 980
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	1	0	724	725
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	379	379
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	1	0	1
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	11	0	11
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	14	0	14
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	9 435	0	9 435
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	24	5 083	2 430	7 537
Instruments dérivés de couverture	3	9 813	2	9 818
Total	**43 022**	**31 517**	**9 826**	**84 365**
Actifs financiers IAS39 – Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	34 483	16 777	7 254	58 514
- Transaction	0	6	0	6
- Juste valeur sur option - titres de dettes	1 904	7 213	1 525	10 642
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	32 579	9 558	5 729	47 866
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	89 835	8 658	4 184	102 677
- Effets publics et valeurs assimilées	22 038	191	0	22 229
- Obligations et autres titres de dettes	53 289	3 095	2 334	58 718
- Actions et autres instruments de capitaux propres	13 544	5 362	105	19 011
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	964	10	1 745	2 719
Total	**124 318**	**25 435**	**11 438**	**161 191**

31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	2 038	16 143	2 493	20 674
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	133	0	133
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	189	0	189
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	1 056	0	1 056
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 038	5 072	2 488	9 598
- Dettes - Transaction	0	9 698	0	9 698
Instruments dérivés de couverture	0	7 100	13	7 113
Total	**2 038**	**23 248**	**2 501**	**27 787**
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	6 796	0	6 796
- Transaction	0	8	0	8
- Juste valeur sur option	0	6 788	0	6 788
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	**0**	**6 796**	**0**	**6 796**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne "Total" pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.
- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	33 850	6 861	2 122	42 833
- Effets publics et valeurs assimilées	15 039	202	84	15 325
- Obligations et autres titres de dettes	18 585	6 657	1 017	26 259
- Actions et autres instruments de capitaux propres	105	3	217	325
- Participations et ATDLT	120	0	748	868
- Parts entreprises liées	0	0	56	56
- Prets et Créances EC - JVCPR	0	0	0	0
- Prets et Créances Clientele - JVCPR	0	0	0	0
Transaction / JVO /Autres	5 576	12 328	7 004	24 908
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	666	14	50	730
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	13	0	0	13
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	2 590	2 053	233	4 876
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	25	0	549	574
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	319	780	290	1 389
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	732	0	0	732
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	1 209	0	3 405	4 614
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	2	0	766	768
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	394	394
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	12	0	12
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	14	0	14
- Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	6 597	0	6 597
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	21	2 856	1 318	4 195
Instruments dérivés de couverture	0	2 270	1	2 271
Total	**39 426**	**21 458**	**9 128**	**70 012**
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	38 212	17 028	5 523	60 763
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option - titres de dettes	1 314	8 150	1 536	11 000
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	36 898	8 878	3 987	49 763
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Placements des activités d'assurance (Disponibles à la vente)	105 775	6 533	3 782	116 090
- Effets publics et valeurs assimilées	24 697	16	0	24 713
- Obligations et autres titres de dettes	64 262	1 443	2 180	67 885
- Actions et autres instruments de capitaux propres	15 707	5 063	75	20 845
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 109	11	1 527	2 647
Total	**143 987**	**23 561**	**9 305**	**176 853**

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	1 837	10 520	1 135	13 492
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	124	0	124
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	27	0	27
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	906	0	906
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 837	2 980	1 135	5 952
- Dettes - Transaction	0	6 483	0	6 483
Instruments dérivés de couverture	0	2 876	22	2 898
Total	**1 837**	**13 396**	**1 157**	**16 390**
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	6 567	0	6 567
- Transaction	0	86	0	86
- Juste valeur sur option	0	6 481	0	6 481
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	**0**	**6 567**	**0**	**6 567**

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne "Total" pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.
- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

31.12.2022	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actifs financiers IFRS 9										
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	3 409	383	0	- 413	- 16	35	487	0	3	3 888

NOTE 10 - Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2022				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	30 540	-13 197	17 344	-10 175	0	-2 178	4 991
Pensions	29 252	-7 672	21 579	0	-20 018	-1 293	268
Total	**59 792**	**-20 869**	**38 923**	**-10 175**	**-20 018**	**-3 471**	**5 259**

31.12.2022				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	27 860	-13 197	14 663	-10 166	0	-3 834	663
Pensions	75 321	-7 672	67 649	0	-67 074	-423	152
Total	**103 181**	**-20 869**	**82 312**	**-10 166**	**-67 074**	**-4 257**	**815**

31.12.2021				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	9 491	- 3 052	6 439	- 2 607	0	- 1 762	2 070
Pensions	19 868	- 2 643	17 225	0	- 15 936	- 144	1 144
Total	**29 359**	**- 5 695**	**23 664**	**- 2 607**	**- 15 936**	**- 1 906**	**3 214**

31.12.2021				MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	10 094	- 3 052	7 042	- 2 605	0	- 2 789	1 649
Pensions	75 035	- 2 643	72 392	0	- 71 893	- 381	118
Total	**85 129**	**- 5 695**	**79 434**	**- 2 605**	**- 71 893**	**- 3 170**	**1 767**

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.
Les montants figurant dans la 2eme colonne correspondent à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les operations passant en chambre.
La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation compable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.
La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.
La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positivies ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan des les comptes d'actifs ou passifs divers.

NOTE 11 - Impôts

11a - Impôts courants

	31.12.2022	31.12.2021
Actif (par résultat)	1 844	1 570
Passif (par résultat)	821	943

11b - Impôts différés

	31.12.2022	31.12.2021
Actif (par résultat)	1 581	1 724
Actif (par capitaux propres)	1 010	373
Passif (par résultat)	642	643
Passif (par capitaux propres)	337	654

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	87	65	91	75
. Différences temporaires sur	2 877	1 288	2 292	1 508
- réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	286	125	286	121
- activité assurance	178	29	143	154
- provisions	1 062	0	1 179	- 4
- réserve latente de location financement	0	379	0	386
- résultats des sociétés transparentes	1 243	680	556	805
- autres décalages temporaires	108	75	128	46
. Compensation	- 373	- 373	- 286	- 286
Total des actifs et passifs d'impôts différés	**2 591**	**979**	**2 097**	**1 297**

Les impôts différés sont calculés selon le prinicpe du report variable.

NOTE 12 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

12a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	997	301
Comptes d'ajustement sur devises	82	374
Produits à recevoir	735	847
Comptes de régularisation divers	3 653	4 645
Sous-total	**5 467**	**6 167**
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	215	111
Débiteurs divers	5 364	4 787
Stocks et assimilés	50	37
Autres emplois divers	28	51
Sous-total	**5 657**	**4 986**
Total	**11 124**	**11 153**

12b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	890	483
Comptes d'ajustement sur devises	1 418	57
Charges à payer	2 337	2 194
Produits constatés d'avance	1 639	1 600
Comptes de régularisation divers	4 377	7 216
Sous-total	**10 661**	**11 550**
Autres passifs		
Obligations locatives - Immobilier	958	1 107
Obligations locatives - Autres	41	5
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 254	1 165
Versements restant à effectuer sur titres	413	268
Créditeurs divers	3 250	2 717
Sous-total	**5 916**	**5 262**
Total	**16 577**	**16 812**

12c - Actifs/passifs non courants destinés à être cédés

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont classés en "Gains & pertes nets d'impôts sur activités en cours de cession" :
- En 2022 : GACM Espana, Targobank Espagne et Cholet Dupont.
- En 2021 : l'impact en résultat concernant les entités Bancas et FLOA. Au bilan figure Keytrade Bank Luxembourg SA, FLOA, Groupe Cholet-Dupont, Groupe La Française et 2A.

12d - Obligations locatives par durée résiduelle

	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	201	247	**300**	**119**	**132**	**999**
- Immobilier	182	228	**297**	**119**	**132**	**958**
- Autres	19	19	3	0	0	41

NOTE 13 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

13a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2022	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus (1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	Tunisie	35	149	23	6	149
LYF S.A. (ex Fivory)	France	44	7	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33	- 7	- 11	0	NC*
Astree	Tunisie	30	15	2	5	28
Bellatrix	France	42	25	0	0	-
Autres		-	15	- 17	0	-
Total (1)			**204**	**- 3**	**11**	
Coentreprises						
Euro Automatic Cash	Espagne	50	9	- 2	0	NC*
Total (2)			**9**	**- 2**	**0**	
Total (1)+ (2)			**213**	**- 5**	**11**	

(1) En trésorerie et en actions. NC : non cotée.*

31.12.2021	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus[1]	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie	Tunisie	35	135	- 22	8	133
LYF S.A. (ex Fivory)	France	44	7	0	0	NC*
New Port	France	30	31	1	0	NC*
Astree	Tunisie	30	16	2	2	31
Autres		0	13	- 8	1	0
Total (1)			**202**	**- 27**	**11**	
Coentreprises						
Floa (ex Banque Casino)[2]	France	50	0	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50	11	8	0	NC*
Bancas	France	50	0	0	0	NC*
Total (2)			**11**	**8**	**0**	
Total (1)+ (2)			**213**	**- 19**	**11**	

(1) En trésorerie et en actions. (2) Traitement selon IFRS5 en 2021. NC : non cotée.*

13b - Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2022	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie [1]	6 630	378	229	161	NC*	1 103
Astrée Assurance [1]	763	155	21	17	20	176

*(1) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien). * NC : non communiqué.*

31.12.2021	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque de Tunisie [1]	6 286	373	182	102	NC*	1 021
Astrée Assurance [1]	679	117	20	21	20	177
Coentreprises						
Floa (ex Banque Casino)	2 143	216	108	18	0	214

*(1) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien). *NC : non communiqué*

NOTE 14 - Immeubles de placement

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2022
Coût historique	728	57	- 24	5	766
Amortissement et dépréciation	- 177	- 16	8	- 2	- 187
Montant net	**551**	**41**	**- 16**	**3**	**579**

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût est de 661 millions d'euros au 31.12.2022.

NOTE 15 - Immobilisations corporelles et incorporelles

15a - Immobilisations corporelles

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2022
Coût historique					
Terrains d'exploitation	642	4	- 7	4	643
Constructions d'exploitation	6 290	179	- 132	- 1	6 336
Droits d'utilisation - Immobilier	1 712	121	- 112	- 8	1 713
Droits d'utilisation - Autres	44	55	- 37	0	62
Autres immobilisations corporelles	3 445	560	- 333	- 18	3 655
Total	**12 133**	**919**	**- 621**	**- 21**	**12 409**
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	- 14	- 2	0	1	- 15
Constructions d'exploitation	- 4 150	- 217	101	10	- 4 256
Droits d'utilisation - Immobilier	- 609	- 235	63	17	- 764
Droits d'utilisation - Autres	- 39	- 19	36	1	- 21
Autres immobilisations corporelles	- 2 735	- 228	156	1	- 2 804
Total	**- 7 547**	**- 701**	**356**	**30**	**- 7 860**
Montant net	**4 586**	**218**	**- 265**	**7**	**4 549**

Dont immeubles loués en location financement

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2022
Valeur comptable brute	141	0	0	0	141
Amortissements et dépréciations	- 31	- 3	0	0	- 34
Total	**110**	**- 3**	**0**	**0**	**107**

15b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2022
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	1 327	133	- 5	32	1 487
. Immobilisations acquises	2 499	195	- 118	- 76	2 500
- logiciels	699	28	- 11	9	725
- autres	1 800	167	- 107	- 86	1 775
Total	**3 826**	**328**	**- 123**	**- 44**	**3 987**
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	- 1 032	- 149	3	6	- 1 172
. Immobilisations acquises	- 1 510	- 74	19	13	- 1 552
- logiciels	- 597	- 40	11	- 2	- 628
- autres	- 913	- 34	8	15	- 924
Total	**- 2 542**	**- 223**	**22**	**19**	**- 2 724**
Montant net	**1 284**	**105**	**- 101**	**- 25**	**1 263**

NOTE 16 – écart d'acquisition

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2022
Écart d'acquisition brut	5 393	33	- 99	- 4	5 323
Dépréciations	- 1 471	- 997	0	- 3	- 2 471
Écart d'acquisition net	**3 922**	**- 964**	**- 99**	**- 7**	**2 852**

FILIALES	Valeur de l'EA au 31.12.2021	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31.12.2022
Targobank Allemagne	1976			- 958		1 018
Groupe CIC	515					515
Groupe Cofidis	466					466
dont Cofidis Participations	*457*					*457*
dont Cofidis SGPS	*0*					*0*
dont Cofidis Italie	*9*					*9*
Targobank Espagne	0					0
Groupe La Française	175					175
Procapital	63					63
Arkea Direct Bank (ex Fortunéo)	166					166
Monext	100					100
Factofrance SAS	68					68
EI Télécom	0					0
Heller Gmbh et Targo Leasing Gmbh	0					0
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	45		- 46			- 1
CFCAL Banque	38			- 16		22
Leasecom	0					0
Leetchi	26		- 26			0
Keytrade Bank (ex Fortuneo Belgium)	94					94
Veritas Portfolio	17					17
Budget Insight	23		- 23			1
Autres	150	33	- 5	- 23	- 7	148
Total	**3 922**	**33**	**- 99**	**- 997**	**- 7**	**2 852**

Une dépréciation de 958M€ a été comptabilisée sur Targobank Allemagne au 31 décembre 2022, liée à la hausse des taux d'actualisation au cours de l'exercice.

NOTE 17 – Provisions et passifs éventuels

17a – Provisions

	31.12.2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2022
Provisions pour risques	**702**	**410**	**- 25**	**- 467**	**- 7**	**613**
Sur engagements de garantie	364	191	- 8	- 225	- 9	313
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*48*	*56*	*0*	*- 33*	*- 1*	*70*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*151*	*61*	*0*	*- 132*	*0*	*80*
Sur engagements de financement	201	153	- 3	- 200	1	152
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*90*	*96*	*0*	*- 86*	*- 1*	*99*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*71*	*47*	*0*	*- 85*	*- 1*	*32*
Provision pour impôt	2	4	0	- 2	1	5
Provisions pour litiges	93	31	- 11	- 21	- 3	89
Provisions pour risques sur créances diverses	41	30	- 4	- 22	8	53
Autres provisions	**1 752**	**235**	**- 153**	**- 300**	**- 10**	**1 524**
Provision pour épargne logement	369	17	- 5	- 85	0	296
Provisions pour éventualité diverses	963	110	- 86	- 216	2	773
Autres provisions	420	108	- 62	1	- 12	455
Provisions pour engagements de retraite	**1 996**	**117**	**- 109**	**- 88**	**- 266**	**1 650**
Total	**4 450**	**762**	**- 287**	**- 855**	**- 283**	**3 787**

	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2021
Provisions pour risques	**718**	**371**	**- 32**	**- 353**	**- 2**	**702**
Sur engagements de garantie	444	111	- 1	- 189	- 1	364
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*49*	*28*	*0*	*- 28*	*- 1*	*48*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*234*	*6*	*0*	*- 88*	*- 1*	*151*
Sur engagements de financement et de garantie	138	182	- 2	- 120	3	201
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	*87*	*82*	*0*	*- 80*	*1*	*90*
dont pertes attendues à terminaison (S2)	*24*	*78*	*0*	*- 33*	*2*	*71*
Provision pour impôt	10	2	0	- 11	1	2
Provisions pour litiges	88	48	- 15	- 27	- 1	93
Provisions pour risques sur créances diverses	37	28	- 14	- 6	- 4	41
Autres provisions	**1 681**	**407**	**- 249**	**- 54**	**- 33**	**1 752**
Provision pour épargne logement	384	2	0	- 17	0	369
Provisions pour éventualité diverses	925	252	- 169	- 23	- 22	963
Autres provisions	372	154	- 80	- 14	- 12	420
Provisions pour engagements de retraite	**2 124**	**82**	**- 75**	**- 29**	**- 106**	**1 996**
Total	**4 523**	**860**	**- 356**	**- 436**	**- 141**	**4 450**

Tableau des provisions PEL/CEL

	0 - 4 ans	4 - 10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	3 460	31 250	13 448	48 159
Montant des provisions sur PEL	12	78	206	296
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				5 285
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				(17)
Reprises Provisions EL				90
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				43
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				0

Dépots PEL hors gamme Capital.

Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2022
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 450	93	- 141	- 338	1 064
Compléments de retraite	200	7	- 13	60	254
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	232	13	- 31	0	214
Total comptabilisé	**1 882**	**113**	**- 185**	**- 278**	**1 532**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	11	3	0	9	23
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**11**	**3**	**0**	**9**	**23**
Autres engagements	**102**	**0**	**- 12**	**5**	**95**
Total comptabilisé	**102**	**0**	**- 12**	**5**	**95**
Total	**1 995**	**116**	**- 197**	**- 264**	**1 650**

	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2021
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 527	55	- 71	- 61	1 450
Compléments de retraite	244	11	- 25	- 30	200
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	229	13	- 8	- 2	232
Total comptabilisé	**2 000**	**79**	**- 104**	**- 93**	**1 882**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	22	0	- 1	- 10	11
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**22**	**0**	**- 1**	**- 10**	**11**
Autres engagements	**102**	**2**	**0**	**- 2**	**102**
Total comptabilisé	**102**	**2**	**0**	**- 2**	**102**
Total	**2 124**	**81**	**- 105**	**- 105**	**1 995**

Régime à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31.12.2022	31.12.2021
Taux d'actualisation [1]	3,12 % à 3,89 %	0,0 % à 1,21 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,0 % à 4,68 %	1,0 % à 4,39 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31.12.2021	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2022
Engagements	2 037	15	74	0	4	- 470	- 65	- 11	0	- 100	1484
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	595	5	0	0	0	- 40	0	0	0	- 132	429
Provision	**1 442**	**10**	**74**	**0**	**4**	**- 430**	**- 65**	**- 11**	**0**	**31**	**1 055**

Une variation de plus/moins 25 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 79 M€ / une augmentation de 89 M€ de l'engagement.

Variation de la dette actuarielle	31.12.2019	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2021
Engagements	2 097	13	82	- 1	0	- 9	- 5	- 67	0	- 73	2 037
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	570	4	0	0	11	0	17	- 7	0	0	595
Provision	**1 527**	**9**	**82**	**- 1**	**- 11**	**- 9**	**- 22**	**- 60**	**0**	**- 73**	**1 442**

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2021	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2022
Juste valeur des actifs du régime	1 315	23	6	39	- 25	0	- 165	1 194

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2020	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au- delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2021
Juste valeur des actifs du régime	1 287	14	32	51	- 40	0	- 29	1 315

	31.12.2022			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	70 %	16 %	0 %	8 %
Actifs non cotés sur un marché actif	0 %	1 %	3 %	1 %
Total	**70 %**	**17 %**	**4 %**	**9 %**

	31.12.2021			
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	74 %	13 %	0 %	6 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	4 %
Total	**75 %**	**13 %**	**2 %**	**10 %**

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne*
Indemnités de fin de carrière Compléments de retraite (art. 39)	14,58

** Hors entités étrangères du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*

17b - Passifs éventuels

Néant hormis les engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (267 M€) et Fonds de garantie des dépôts (331M€), totalement collatéralisés en trésorerie. Cf note 2b.

NOTE 18 - réserves liées au capital et réserves

18a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2022	31.12.2021
Capital et réserves liées au capital	11 644	11 442
- Capital	11 616	11 411
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	28	31
Réserves consolidées	53 773	49 656
- Réserves réglementées	9	9
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	53 569	49 474
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	169	169
- Report à nouveau	195	173
Total	**65 417**	**61 098**

18b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2022	31.12.2021
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	- 936	1 859
- actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	- 228	25
- actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	272	240
- dérivés de couverture (CFH)	19	- 6
- risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	10	- 13
- Autres	- 85	- 473
Total	**- 948**	**1 632**

** Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.*

18 c - Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31.12.2022	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	80 %	26	427	0	18 007	130	23	1 398

** Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

31.12.2021	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe Cofidis	80 %	37	395	0	15 670	150	- 7	1 327

** Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

NOTE 19 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2022	31.12.2021
Engagements de financement	**105 847**	**101 302**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	577	1 575
Engagements en faveur de la clientèle	105 270	99 727
Engagements de garantie	**32 477**	**30 905**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	5 422	5 750
Engagements d'ordre de la clientèle	27 055	25 155
Engagements sur titres	**2 621**	**2 423**
Autres engagements donnés	2 621	2 423

Engagements reçus	31.12.2022	31.12.2021
Engagements de financement	**29 106**	**22 537**
Engagements reçus d'établissements de crédit	28 806	22 530
Engagements reçus de la clientèle	300	7
Engagements de garantie	**178 008**	**167 817**
Engagements reçus d'établissements de crédit	68 240	63 405
Engagements reçus de la clientèle	109 768	104 412
Engagements sur titres	**3 861**	**3 805**
Autres engagements reçus	3 861	3 805

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2022	31.12.2021
Actifs donnés en pension	65 910	72 098
Passifs associés	67 683	72 484

Autres actifs donnés en garantie de passif	31.12.2022	31.12.2021
Titres prêtés	390	1
Dépôts de garantie sur opérations de marché	5 102	4 419
Total	**5 492**	**4 420**

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

2. Notes relatives au compte de résultat

NOTE 20 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2022		31.12.20	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Établissements de crédit & banques centrales[1]	1 884	- 767	19	88
. Clientèle	12 420	- 3 488	11 389	- 2 274
- dont crédit-bail	754	- 231	745	- 266
- dont obligation locative	0	- 9	0	- 8
. Instruments dérivés de couverture	2 768	- 2 692	2 569	- 2 627
. Instruments financiers à la juste valeur par résultat	688	- 81	470	- 40
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	464	0	264	0
. Titres au coût amorti	37	0	43	0
. Dettes représentées par un titre	0	- 2 026	0	- 1 287
. Dettes subordonnées	0	- 86	0	- 74
Total	**18 261**	**- 9 140**	**14 754**	**- 6 214**
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	*14 805*	*- 6 367*	*11 715*	*- 3 547*
Dont intérêts sur passifs au coût amorti		*- 6 367*		*- 3 547*

(1) dont -281 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 208 millions d'euros en charges au 31/12/2022, et dont -777 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 659 millions d'euros en charges au 31/12/2021.

NOTE 21 - Commissions

	31.12.2022		31.12.2021[1]	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	33	- 43	17	- 38
Clientèle	2 256	- 28	2 048	- 47
Titres	1 363	- 67	1 544	- 101
dont activités gérées pour compte de tiers	*982*	*0*	*1 102*	*0*
Instruments dérivés	10	- 11	26	- 10
Change	42	- 2	35	- 2
Engagements de financement et de garantie	192	- 123	158	- 58
Prestations de services	3 194	- 1 580	2 857	- 1 385
TOTAL	**7 090**	**- 1 854**	**6 685**	**- 1 641**

(1) Les commisons en lien avec le Groupe La Française ont été reclassées des postes produits et charges des autres activtés vers le poste commissions.

NOTE 22 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de transaction	233	205
Instruments à la juste valeur sur option	137	- 58
Inefficacité des couvertures	- 38	- 8
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 38	- 8
. Variations de juste valeur des éléments couverts	- 1 393	- 38
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	1 355	30
Résultat de change	59	64
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	580	1 020
Total des variations de juste valeur	**971**	**1 223**

NOTE 23 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs Disponibles à la vente

	31.12.2022	31.12.2021
Dividendes	42	40
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	- 185	63
Total	**- 143**	**103**

NOTE 24 - Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti		
PV/MV réalisées sur:	4	5
Obligations et TRF	0	1
Total	**4**	**5**

NOTE 25 - Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021
Primes acquises	**18 077**	**17 217**
Charges des prestations	- 9 038	- 8 792
Variations des provisions	- 465	- 5 032
Autres charges et produits techniques et non techniques	- 4 028	- 5 272
Produits nets des placements	- 501	5 780
Produits nets sur contrats d'assurance	**4 045**	**3 901**
Marge d'intérêt/commissions	- 78	- 71
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 1	1
Dont variation de juste valeur	- 2	- 6
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	9	3
Gains ou pertes nets sur actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Produits nets sur actifs financiers	**- 70**	**- 67**
Autres produits nets*	**9**	**20**
Produits nets des activités d'assurance	**3 984**	**3 854**

** dont immeubles de placement.*

NOTE 26 - Produits et charges des autres activités

	31.12.2022	31.12.2021 retraité[1]
Produits des autres activités		
Immeubles de placement[2]	11	5
- reprises de provisions/amortissements	0	0
- plus values de cession	11	5
Charges refacturées	117	113
Autres produits	1 832	1 645
Sous-total	**1 960**	**1 763**
Charges des autres activités		
Immeubles de placement[2]	- 16	- 18
- dotations aux provisions/amortissements	- 16	- 18
Autres charges	- 625	- 726
Sous-total	**- 641**	**- 744**
Total net des autres produits et charges	**1 319**	**1 019**

(1) Les commisons en lien avec l'entité La Française ont été reclassées des postes produits et charges des autres activtés vers le poste commissions.
(2) hors activités d'assurance.

NOTE 27 - Frais généraux

	31.12.2022	31.12.2021
Charges de personnel	- 7 438	- 7 091
Autres charges	- 5 070	- 4 712
Total	**- 12 508**	**- 11 803**

27 a - Charges de personnel

	31.12.2022	31.12.2021
Salaires et traitements	- 4 730	- 4 417
Charges sociales	- 1 645	- 1 659
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 574	- 527
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 505	- 493
Autres	18	7
Total	**- 7 438**	**- 7 091**

Effectifs moyens

	31.12.2022	31.12.2021
Techniciens de la banque	46 120	46 442
Cadres	37 516	36 699
Total	**83 636**	**83 141**
Dont France	70 562	69 854
Dont étranger	13 074	13 287

27 b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2022	31.12.2021
Impôts et taxes (1)	- 795	- 654
Locations	- 350	- 355
- locations à court terme d'actifs (2)	- 121	- 126
- locations d'actifs de faible valeur/substituables (3)	- 215	- 207
- autres locations	- 14	- 22
Autres services extérieurs	- 2 870	- 2 682
Autres charges diverses	- 124	- 109
Total	**- 4 139**	**- 3 800**

(1) Le poste « impôts et taxes » comprend une charge de -377 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2022, contre -276 millions d'euros en 2021.
(2) inclut l'immobilier en tacite reconduction.
(3) inclut le matériel informatique.

27 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelle

	31.12.2022	31.12.2021
Amortissements :	- 928	- 908
- immobilisations corporelles	- 701	- 692
dont droits d'utilisation	- 256	- 251
- immobilisations incorporelles	- 226	- 216
Dépréciations :	- 4	- 4
- immobilisations corporelles	- 2	- 3
- immobilisations incorporelles	- 2	- 1
Total	**- 931**	**- 912**

NOTE 28 - Coût du risque de crédit

	31.12.2022	31.12.2021
- pertes attendues à 12 mois (S1)	- 408	- 144
- pertes attendues à terminaison (S2)	372	- 84
- actifs dépréciés (S3)	- 934	- 664
Total	**- 970**	**- 892**

31.12.2022	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**- 976**	**568**				**- 408**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 7	4				- 3
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 803	433				- 370
- dont location financement	- 65	28				- 37
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 1	1				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 12	11				- 1
- Engagements donnés	- 153	119				- 34
Pertes attendues à terminaison (S2)	**- 1 274**	**1 646**				**372**
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 162	1 423				261
- dont location financement	- 66	68				2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 3	6				3
- Engagements donnés	- 108	217				109
Actifs dépréciés (S3)	**- 1 864**	**1 957**	**- 847**	**- 331**	**151**	**- 934**
- Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 766	1 821	- 837	- 320	151	- 951
- dont location financement	- 30	30	- 12	- 5	4	- 13
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	19	0	0	0	19
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	- 8	0	0	- 8
- Engagements donnés	- 98	117	- 2	- 11	0	6
Total	**- 4 114**	**4 171**	**- 847**	**- 331**	**151**	**- 970**

31.12.2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**- 663**	**519**				**- 144**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	- 3	2				- 1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 537	395				- 142
- dont location financement	- 33	30				- 3
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	1				1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 11	11				0
- Engagements donnés	- 112	110				- 2
pertes attendues à terminaison (S2)	**- 929**	**845**				**- 84**
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 835	716				- 119
- dont location financement	- 47	47				0
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 1	0				- 1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	- 8	7				- 1
- Engagements donnés	- 85	122				37
Actifs dépréciés (S3)	**- 1 618**	**2 384**	**- 1 264**	**- 312**	**146**	**- 664**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0		0	- 2	0	- 2
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 1 472	2 150	- 1 127	- 308	146	- 611
- dont location financement	- 23	34	- 15	- 4	1	- 7
- Actifs financiers au coût amorti - titres	- 21	137	- 5	0	0	111
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	- 132	0	0	- 132
- Engagements donnés	- 125	97	0	- 2	0	- 30
Total	**- 3 210**	**3 748**	**- 1 264**	**- 312**	**146**	**- 892**

NOTE 29 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations corporelles et incorporelles	13	- 1
. Moins-values de cession	- 27	- 30
. Plus-values de cession	40	29
Gains ou pertes nets sur titres consolidés (1)	- 148	1
TOTAL	**- 135**	**0**

(1) Dont impact cession EI Telecom en 2020.

NOTE 30 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2022	31.12.2021
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 998	- 847
TOTAL	**- 998**	**- 847**

Cf. Note 16.

NOTE 31 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2022	31.12.2021
Charge d'impôt exigible	- 1 608	- 1 972
Charge d'impôt différé	- 124	15
Ajustements au titre des exercices antérieurs	9	24
TOTAL	**- 1 723**	**- 1 933**

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2022	31.12.2021
Taux d'impôt théorique	25,83 %	28,41 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 2,07 %	- 2,59 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	- 1,03 %	- 0,40 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	0,34 %	- 0,05 %
Impact du *carry back*	- 0,54 %	- 0,62 %
Décalages permanents	6,42 %	4,41 %
Autres	0,34 %	1,75 %
Taux d'impôt effectif	**29,29 %**	**30,91 %**
Résultat taxable	5 881	6 254
Charge d'impôt	**29,29 %**	**30,91 %**

3. Notes relatives à l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

NOTE 32 - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2022 Mouvements	31.12.2021 Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	72	135
Sous-total	***72***	***135***
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	21	- 45
Autres mouvements	- 238	56
Sous-total	***- 217***	***11***
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	29	6
Sous-total	***29***	***6***
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente)		
Reclassement vers le résultat	- 20	- 18
Autres mouvements	- 2 771	- 92
Sous-total	***- 2 791***	***- 110***
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	23	6
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	319	47
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 4	3
TOTAL	**- 2 569**	**98**

** sur instruments de dettes.*

NOTE 33 - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	72	0	72	135	0	135
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	- 301	83	- 218	14	- 3	11
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 3 802	1 012	- 2 790	- 231	121	- 110
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	39	- 10	29	8	- 2	6
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	31	- 8	23	9	- 3	6
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	457	- 138	319	56	- 9	47
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 4	0	- 4	3	0	3
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	**- 3 508**	**939**	**- 2 569**	**- 6**	**104**	**98**

4. Note relative aux informations sur les entités structurées non consolidées

Une **entité structurée** est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.
Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

- Véhicules de titrisation (SPV) : le groupe ne détient aucun véhicule de titrisation significatif non consolidé.
- Financements d'actifs : le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.
- Organismes de placement collectif ou fonds : le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour celà est rémunéré par des commissions.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.
Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, il est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées par le groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

31.12.2022	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI)(*)	Autres entités structurées(**)
Total bilan	547	24 201	2 537
Valeur comptable des actifs financiers(1)	133	15 936	1 036
Valeur comptable des passifs financiers(1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	133	3 760	0

31.12.2021	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI)(*)	Autres entités structurées(**)
Total bilan	377	44 587	2 188
Valeur comptable des actifs financiers(1)	100	49 221	733
Valeur comptable des passifs financiers(1)	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	100	33 207	0

(1) Valeur comptable des actifs que l'entité qui publie comptabilise vis-à-vis de ces entités structurées.
(*) Il s'agit principalement d'OPCVM dont le groupe assure la gestion.
(**) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

5. Information sectorielle

Répartition du bilan par activités

En millions d'euros	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Inter activités	Total
31.12.2022	1 388 310	195 475	140 190	42 137	143 544	1 909 656	- 801 580	1 108 076
Total bilan	**72,7 %**	**10,2 %**	**7,3 %**	**2,2 %**	**7,5 %**			
31.12.2021	1 301 534	209 174	97 725	39 948	149 194	1797 575	- 717 084	1 080 491
Total bilan	**72,4 %**	**11,6 %**	**5,4 %**	**2,2 %**	**8,3 %**	**100,0 %**		

Répartition du compte de résultat par activités

31.12.2022	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	14 487	2 211	1 585	1 286	2 178	(1 255)	20 492
Frais généraux	(9 517)	(876)	(461)	(885)	(2 024)	1 255	(12 508)
Résultat brut d'exploitation	**4 970**	**1 335**	**1 124**	**401**	154		**7 984**
Coût du risque	(948)	-	9	(39)	8		(970)
Gains sur autres actifs [1]	62	(4)	(1)	15	(1 210)		(1 138)
Résultat avant impôts	**4 084**	**1 331**	**1 132**	**377**	(1 048)		**5 876**
Impôt sur les sociétés	(1 155)	(313)	(162)	(85)	(8)		(1 723)
Résultat net comptable	**2 929**	**1 018**	**970**	**292**	(1 056)		**4 153**
Intérêts minoritaires	27	1	-	2	3		33
Résultat net part du groupe	**2 902**	**1 017**	**970**	**290**	(1 059)		**4 120**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31.12.2021	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises/Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	13 913	2 340	1 690	1 045	2 006	(1 206)	19 788
Frais généraux	(9 260)	(808)	(447)	(695)	(1 799)	1 206	(11 803)
Résultat brut d'exploitation	**4 653**	**1 532**	**1 243**	**350**	207		**7 985**
Coût du risque	(895)	0	17	(14)	0		(892)
Gains sur autres actifs [1]	(4)	(2)	0	3	(863)		(866)
Résultat avant impôts	**3 754**	**1 530**	**1 260**	**339**	(656)		**6 227**
Impôt sur les sociétés	(1 165)	(436)	(164)	(72)	(96)		(1 933)
Résultat net comptable	**2 598**	**1 094**	**1 096**	**266**	(752)		**4 302**
Intérêts minoritaires	31	1	0	1	3		36
Résultat net part du groupe	**2 567**	**1 093**	**1 096**	**265**	(755)		**4 266**

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Répartition du bilan par zones géographiques

ACTIF	31.12.2022				31.12.2021			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Caisses, Banques centrales	125 600	11 631	4 970	142 201	139 771	14 051	3 323	157 145
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	30 412	540	863	31 815	23 340	508	1 061	24 909
Instruments dérivés de couverture	9 642	94	82	9 818	2 261	4	6	2 271
Actifs financiers au coût amorti	605 340	66 448	10 294	682 082	559 739	62 390	9 671	631 800
dont prêts et créances sur les établissements de crédit	61 068	1 257	2 407	64 732	58 145	1 583	2 463	62 191
dont prêts et créances sur la clientèle	541 787	62 767	7 887	612 441	499 283	58 434	7 208	564 925
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32 428	811	9 582	42 821	35 001	889	6 943	42 833
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	177 416	1 878	0	179 294	194 196	0	0	194 196
Participations dans les entreprises MEE	49	34	130	213	92	11	110	213
PASSIF	**31.12.2022**				**31.12.2021**			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Banques centrales	0	44	0	44	601	1	3	605
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	19 907	325	442	20 674	12 647	214	631	13 492
Instruments dérivés de couverture	7 085	23	5	7 113	2 854	43	1	2 898
Dettes envers les établissements de crédit	58 437	8 099	8 832	75 368	80 826	(4 864)	7 972	83 934
Dettes envers la clientèle	496 847	65 032	3 989	565 868	476 691	68 617	2 352	547 660
Dettes représentées par un titre	146 722	1 356	10 991	159 069	128 905	4 153	8 667	141 725

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*

Répartition du compte de résultat par zones géographiques

	31.12.2022				31.12.2021			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	16 559	3 691	242	20 492	16 053	3 531	204	19 788
Frais généraux	- 10 200	- 2 199	- 109	- 12 508	- 9 542	- 2 168	- 93	- 11 803
Résultat brut d'exploitation	6 359	1 492	133	7 984	6 511	1 363	111	7 985
Coût du risque	- 409	- 587	26	- 970	- 445	- 452	5	- 892
Gains sur autres actifs**	- 1 163	2	23	- 1 138	- 879	3	10	- 866
Résultat avant impôts	4 787	907	182	5 876	5 187	914	126	6 227
Résultat net global	3 360	638	155	4 153	3 537	652	113	4 302
Résultat net part du groupe	**3 339**	**626**	**155**	**4 120**	**3 512**	**642**	**112**	**4 266**

** USA, Singapour, Maroc et Tunisie.*
*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et pertes de valeur sur écarts d'acquisition.*

6. Autres informations

Note I.1 - Hiérarchie de Juste Valeur des instruments financiers évalués au coût amorti ou au coût au bilan

Les justes valeurs présentées sont une estimation réalisée au 31 décembre 2022 à partir d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés sur la base d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un spread de crédit calculé globalement et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non-monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2022.

Montants en M€	31.12.2022						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie	Total
Actifs	**774 993**	**837 111**	**- 62 119**	**8 418**	**195 025**	**571 550**	**774 993**
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	762 164	824 283	- 62 119	3 084	187 530	571 550	762 164
Caisse, Banques centrales	142 206	142 201	5	0	142 206	0	142 206
Prêts et créances sur établissements de crédit	59 573	64 732	- 5 159	0	59 573	0	59 573
Prêts et créances à la clientèle	555 647	612 441	- 56 794	0	- 15 903	571 550	555 647
Titres	4 739	4 909	- 170	3 084	1 654	0	4 739
Placements des activités d'assurance au coût amorti	12 829	12 829	0	5 333	7 495	0	12 829
Prêts et créances	7 495	7 495	0	0	7 495	0	7 495
Détenus jusqu'à l'échéance	5 333	5 333	0	5 333	0	0	5 333
Passifs	**797 207**	**814 042**	**- 16 835**	**0**	**499 622**	**297 585**	**797 207**
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	794 600	811 434	- 16 835	0	497 014	297 585	794 600
Dettes envers les établissements de crédit	74 217	75 368	- 1 151	0	74 217	0	74 217
Dettes envers la clientèle	561 099	565 868	- 4 769	0	273 624	287 475	561 099
Dettes représentées par un titre	149 041	159 069	- 10 029	0	138 930	10 110	149 041
Dettes subordonnées	10 243	11 129	- 886	0	10 243	0	10 243
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	**2 608**	**2 608**	**0**	**0**	**2 608**	**0**	**2 608**
Dettes envers les établissements de crédit	1 752	1 752	0	0	1 752	0	1 752
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	856	856	0	0	856	0	856

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif,
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Note I.2 - Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser 232 millions d'euros hors groupe Crédit Mutuel.

Note I.3 - Informations sur les parties liées

Montants en M€	31.12.2022 Entités consolidées par mise en équivalence	31.12.2021 Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs		
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0
Actifs financiers à la JVCP	**0**	**20**
Actifs financiers au coût amorti[1]	**0**	**1 842**
dont comptes ordinaires	*0*	*0*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Placements des activités d'assurance	0	0
Actifs divers	**46**	**0**
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit[1]	42	126
dont comptes ordinaires[1]	*35*	*126*
Instruments dérivés de couverture	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0
Dettes envers la clientèle	13	17
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Intérêts reçus	0	7
Intérêts versés	0	0
Commissions reçues	0	1
Commissions versées	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	6	8
Produits nets des activités d'assurance	0	- 37
Autres produits et charges	10	27
PNB	**16**	**6**
Frais généraux	**2**	**1**
Engagements de financement donnés	0	35
Engagements de garantie donnés	1	0
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus	1	0

(1) variation 2021-2022 liée à la sortie de périmètre de Floa Bank.

Note I.4 - Rémunérations des dirigeants

En milliers d'euros	Salaire Part fixe	Salaire Part variable	Réintégration sociale	Avantages en nature	Total
Principaux dirigeants*	685	0	16	2	703

** Directeur général, directeur général adjoint.*

Note I.5 - Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 traite des transactions dont les paiements sont fondés sur des actions, notamment vis à vis de membres du personnel en contrepartie des services rendus. Sont exclues du champ d'application, les transactions par lesquelles l'entreprise acquiert des biens représentatifs d'actifs nets lors de regroupements d'entreprises, couvertes par la norme IFRS 3 ainsi que certaines transactions couvertes par les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers (contrats d'achat et de vente d'actifs non financiers)

La norme IFRS 2 définit trois catégories de transactions dont le paiement est fondé sur des actions :
- les transactions réglées en instruments de capitaux propres de l'entité (comme par exemple des actions ou des options sur actions) ;
- les transactions réglées en trésorerie par lesquelles l'entité acquiert des biens ou services en encourant un passif représentant l'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs au fournisseur de ces biens ou services, à hauteur de montants basés sur le prix (ou la valeur) des actions de l'entité ou de tout autre instrument de capitaux propres ; et
- les transactions réglées, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie, le choix étant laissé, selon les accords, à l'entité ou au fournisseur de biens ou de services

Le Groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits, au compte de résultat et ce tant que la dette n'est pas réglée.
Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

AU 31.12.2022	Plan 1	Plan 2	Plan 3
Nature des plans	*Cash settled*	*Cash settled*	*Cash settled*
Date d'attribution	01/07/2017	01/11/2019	01/01/2021
Période d'exercice	T2 2022	2022/2024	2026
Impact résultat	1,2	5,1	- 0,1
Dettes au bilan	0,0	0,0	0,0

Note I6 - Honoraires CAC

	31.12.2022					
	ERNST & YOUNG		KPMG		AUTRES	
Montants en millions d'euros HT	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	2,44	69 %	12,23	93 %	14,12	92 %
Services autres que la certification des comptes*	1,12	31 %	0,93	7 %	1,31	8 %
Total	**3,56**	**100 %**	**13,16**	**100 %**	**15,43**	**100 %**
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	1,96		9,92		12,13	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	0,49		2,32		1,99	

**Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2020 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

	31.12.2021					
	ERNST & YOUNG		KPMG		AUTRES	
Montants en millions d'euros HT	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	4,05	85 %	3,04	100 %	17,31	87 %
Services autres que la certification des comptes*	0,72	15 %	0,01	0 %	2,54	13 %
Total	**4,77**	**100 %**	**3,04**	**100 %**	**19,85**	**100 %**
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	3,59		2,83		14,30	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	0,46		0,20		3,01	

**Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2020 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE CRÉDIT MUTUEL
Exercice clos le 31 décembre 2022

KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055 – 92066 Paris-La Défense cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Tour First – TSA 14444
92037 Paris – La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

A l'Assemblée Générale de l'association Confédération Nationale du Crédit Mutuel,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'association Confédération Nationale du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 3.1.9.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.

- Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 3.1.8.6 et 3.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons apprécié le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles.

- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui peuvent conduire, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons apprécié les modalités de mise en oeuvre de ces tests, les principales hypothèses et les paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit le cas échéant, à des dépréciations.

- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note 3.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés.
Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 16 mai 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Arnaud Bourdeille
Associé

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Hassan Baaj
Associé

L'HISTOIRE DU MUTUALISME, C'EST LA NÔTRE !

REMERCIEMENTS

Cette édition a été réalisée avec le concours de collaborateurs et élus du groupe Crédit Mutuel.
Nous remercions les fédérations régionales du Crédit Mutuel pour leur contribution et tout particulièrement :

Arnaud, Aurélien, Caroline, Élodie, Emma, Éric, Franck, Lionel, Louison, Manon, Mathieu, Mathilde, Medhi, Mélissa, Mouktadirath, Ronald, Stéphanie, Thibaud, Thierry, Thierry, Tyda et Yasmina.

Retrouvez tous les portraits sur l'ensemble de nos publications institutionnelles.

Photos : Crédit Mutuel - Adobe Stock - Christèle Billault.

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL
46 RUE DU BASTION - 75017 PARIS

Crédit Mutuel